

CHARWOOD ENERGY

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 51.984,07 euros
Siège social : 1, rue Benjamin Franklin – 56250 Saint-Nolff
751 660 341 RCS Vannes

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2023

CHARWOOD ENERGY

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 51.984,07 euros
Siège social : 1, rue Benjamin Franklin – 56250 Saint-Nolff
751 660 341 RCS Vannes

RAPPORT DE GESTION COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de Charwood Energy (ci-après la « **Société** ») et du groupe qu'elle constitue avec ses filiales, directes et indirectes, les sociétés de droit français ENERGY&+, W&NERGY, Charwoodbox1, Charwoodbox2, Charwoodbox3, ELECBOX56, Charwood Immobilier, LG Concept, Transport Stockage Logistique et AA Biomasse (ci-après ensemble les « **Filiales** »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe constitué par la Société, ses Filiales au cours dudit exercice.

L'ensemble constitué par la Société et ses Filiales est dénommé ci-après le « **Groupe** ».

Les états financiers du Groupe présentés au 31 décembre 2023 intègrent en intégration globale, proportionnelle et mise en équivalence, les comptes de la Société et de ses Filiales.

Les convocations prescrites par la loi vous seront régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur seront tenus à votre disposition dans les délais impartis.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - Activité de la Société et de ses Filiales et évolution des affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.....	4
1.1 Présentation générale de l'activité du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023	4
1.2 Situation de l'activité et analyse de l'évolution des affaires	5
1.3 Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrées.....	6
1.3.1 Résultats économiques et financiers de l'ensemble consolidé.....	6
1.3.2 Résultats économiques et financiers annuels de la Société et proposition d'affectation du résultat.....	7
1.4 Activité en matière de recherche et développement et de production	7
1.5 Activités polluantes ou à risque.....	7
1.6 Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers	8
1.7 Événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport.....	10
1.8 Évolution prévisible et perspectives d'avenir.....	11
CHAPITRE 2 - Filiales et participations.....	12
2.1 Activités des filiales de la Société	12
2.2 Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés :	14
2.3 Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées.....	15
CHAPITRE 3 - Informations sur les délais de paiement.....	16
CHAPITRE 4 - Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	17
CHAPITRE 5 - Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	18
CHAPITRE 6 - Répartition du capital et actions d'autocontrôle.....	19
6.1 Evolution de la répartition du capital	19
6.2 Franchissement de seuils légaux	19
6.3 Actionnariat salarié.....	19
6.4 Informations relatives à l'autocontrôle	20
CHAPITRE 7 - Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....	21
7.1 Composition du conseil d'administration et de la direction générale	21
7.2 Rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023	26
7.3 Conventions conclues avec les mandataires sociaux	30
CHAPITRE 8 - Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	32
CHAPITRE 9 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATIONS AU CAPITAL	33
9.1 Rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux.....	33
9.2 Participation au capital des mandataires sociaux	35
CHAPITRE 10 - Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions.....	36
10.1 Options de souscription ou d'achat d'actions	36
10.2 Attributions gratuites d'actions.....	36
CHAPITRE 11 - Mandat des commissaires aux comptes	37
11.1 Commissaire aux comptes.....	37
11.2 Commissaires aux comptes ayant démissionné, ayant été écarté ou n'ayant pas été renouvelés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023	37
CHAPITRE 12 - Liste des conventions réglementées et des conventions courantes	38
12.1 Nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2023.....	38

12.2 Nouvelles conventions réglementées conclues depuis la clôture de l'exercice 2023	38
12.3 Conventions réglementées approuvées par l'assemblée générale des actionnaires, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2023	38
12.4 Conventions conclues avec les parties liées	38
12.5 Cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers	39
12.6 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société et une filiale, hors conventions courantes	39
CHAPITRE 13 - Informations diverses	40

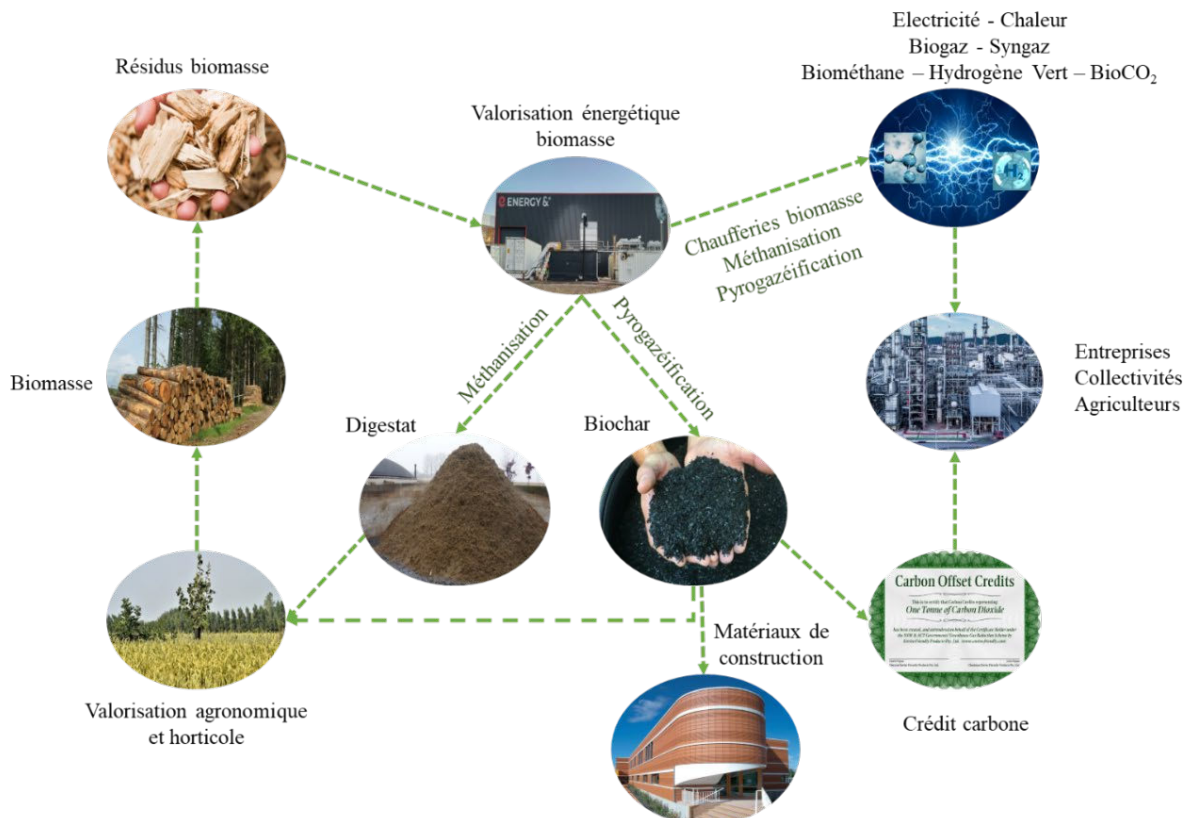
CHAPITRE 1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L.232-1 II et R.225-102 du code de commerce.

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

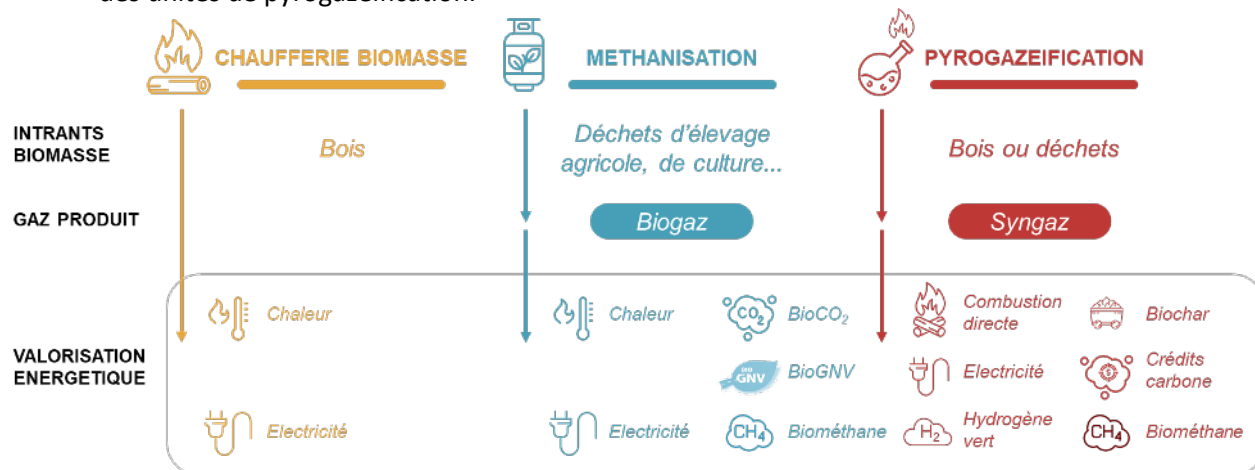
Le Groupe est un acteur intégré proposant aux industriels, aux collectivités et aux agriculteurs des solutions sur-mesure de valorisation énergétique à partir de biomasse (bois, déchets agricoles, effluents agricoles, boues des stations d'épuration urbaines, combustibles solides de récupération) répondant ainsi aux problématiques :

- de la transition énergétique avec la cogénération d'électricité et de chaleur renouvelables ainsi que des gaz verts (biogaz/syngaz pouvant donner du biométhane, de l'hydrogène vert et du bioCO₂) avec une empreinte carbone négative grâce à l'obtention de biochar par pyrogazéification qui génère également des crédits carbone ;
- de l'économie circulaire par la valorisation de résidus de biomasse et de déchets combustibles permettant :
 - d'alimenter en électricité et/ou en énergie thermique des processus de production industriels sur site, des bâtiments tertiaires ou publics, des logements collectifs ou des sites agricoles ;
 - d'utiliser le digestat, issu de la méthanisation, ainsi que le biochar comme outils d'amendement des sols pour une meilleure valorisation agronomique ; et
 - d'intégrer le biochar comme composant de matériaux de construction.
- de l'indépendance énergétique au travers d'une production d'énergie non-intermittente à partir de ressources en biomasse disponibles en grande quantité avec des coûts attractifs et une plus grande stabilité dans le temps.



Fort d'un savoir-faire développé depuis 15 ans, les équipes du Groupe, emmenées par son fondateur Adrien Haller, conçoivent et construisent via Energy&+, filiale du Groupe :

- des chaufferies biomasse et des réseaux de chaleur ;
- des unités de méthanisation et d'hygiénisation ;
- des unités de pyrogazéification.



Le Groupe a ainsi réalisé plus d'une centaine de projets permettant de générer une puissance cumulée de 53,5 mégawatts, produisant environ 250 GWh/an, ainsi que 26 kilomètres de réseaux de chaleur. La Société, en tant qu'acteur intégré propose également d'assurer, via sa filiale Energy&+, l'exploitation et la maintenance des unités de production d'énergie qu'il a construites dans le cadre de contrat O&M (*Operation & Maintenance*).

Par ailleurs, la Société s'est associée au fonds Eiffel Gaz Vert SLP, qui se présente comme le premier fonds de place dédié aux gaz renouvelables, géré par Eiffel Investment Group, doté de 210 millions d'euros et ayant vocation à accompagner les porteurs de projets de production et de distribution de gaz renouvelables, pour devenir producteur indépendant d'énergie (*Independent Power Producer – IPP*) au travers d'une filiale dédiée W&nergy. Il est prévu que W&nergy, détenue à 60% par la Société, investira dans des sociétés dédiées SPV (*Special Purpose Vehicle – SPV*), lesquelles se financeront en fonds propres et en dettes (généralement pour respectivement 20% et 80% de leurs besoins), afin d'investir dans des unités de pyrogazéification détenues en propre, unités conçues et construites par Energy&+, capables de produire et de vendre du syngaz, du biochar, des crédits carbone ainsi que des produits issus du syngaz (électricité et chaleur, biométhane, hydrogène vert, bioCO₂) à des clients avec lesquels des *Corporate PPA*¹ (*Power Purchase Agreement*) (*cPPA*) auront été préalablement signés.

1.2 SITUATION DE L'ACTIVITE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Les principales activités du Groupe en 2023 sont décrites ci-après.

Au cours de l'année 2023, l'activité pour compte de tiers été marquée par de nouvelles avancées opérationnelles significatives :

- Lancement de la construction d'une unité d'hygiénisation, couplée à une chaufferie biomasse pour un site de production de biogaz par méthanisation exploité par le groupement d'une commune et de 15 exploitations agricoles en Normandie ;

¹ Un Corporate PPA (*Power Purchase Agreement*) est un contrat d'achat d'énergie entre un producteur d'énergie et un industriel qui achète l'énergie produite par un site de production identifié, situé à proximité ou au sein du site de l'industriel.

- Mise en chantier d'une chaufferie biomasse couplée à un réseau de chaleur pour le compte d'un élevage avicole de grande taille de la Sarthe ;
- Mise en chantier suite à la signature, en avril de la commande, d'une chaufferie biomasse pour le compte d'un éleveur avicole de grande taille en Mayenne ;
- Mise en service d'une unité d'hygiénisation, couplée à une chaufferie biomasse sur le site de Methadomf en région Normandie.

A la fin de l'exercice, le Groupe comptabilise un carnet de commandes sécurisé pour compte de tiers d'un montant total de 1,8 M€, livrable et facturable sur 2024.

D'autres projets sont en discussions avancées et devraient être annoncés dans le courant du 1^{er} semestre 2024.

Sur l'activité pour compte propre, 5 centrales sont en cours de développement, dont une pour le compte de Verallia France pour laquelle la construction devrait démarrer au S2 2024, avec une mise en service envisagée à l'été 2025. Dès leur mise en service, ces 5 centrales permettront de générer un ARR3, issu de la vente d'énergie, de près de 7,7 millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe a annoncé en octobre 2023 la prise de participation à hauteur de 40% dans LG Concept, afin de maîtriser son approvisionnement en biomasse renouvelable avec un acteur régional bien ancré dans le territoire qui répond aux enjeux énergétiques des clients.

1.3 RESULTATS DE L'ACTIVITE, PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

1.3.1 RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2023

<i>(En milliers d'euros)</i>	2023	2022
Chiffre d'affaires	4,1	4,9
Autres produits d'exploitation	2,2	0,6
Total Activité	6,3	5,5
Achats de matières premières	(3,6)	(2,6)
Charges externes	(2,0)	(1,7)
Charges de personnel	(2,3)	(1,5)
EBITDA²	(1,5)	(0,3)
Dotations aux amortissements et provisions	(0,4)	(0,2)
Résultat d'exploitation	(2,0)	(0,5)
Résultat financier	(0,2)	(0,2)
Éléments exceptionnels	-	-
Impôts	0,6	0,2
Résultat net consolidé	(1,6)	(0,6)
Résultat net part du groupe	(1,6)	(0,5)

² L'EBITDA (« *Earning Before Interest, Taxe, Depreciation & Amortization* ») est le résultat d'exploitation avant prise en compte des dotations et des reprises des amortissements et des provisions (qui sont des charges non-cash).

Commentaires sur les résultats annuels 2023

Sur l'ensemble de l'exercice 2023, les charges de personnel sont en progression, traduisant la poursuite de la structuration des équipes en cours pour accompagner la croissance du Groupe, ainsi que la montée en puissance des projets qui seront délivrés au cours de 2024.

Dans ce contexte de montée en charge des investissements, Charwood Energy affiche une perte d'exploitation de -2 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Après comptabilisation du résultat financier et de la charge d'impôt, Charwood Energy enregistre perte nette de -1,6 million d'euros.

1.3.2 RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS ANNUELS DE LA SOCIETE ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Au cours de l'exercice 2023, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 1.017.327 euros contre 342.660 euros au cours de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 s'est élevé à 18.873 euros contre une perte d'exploitation de 192.007 euros au cours de l'exercice précédent.

Le bénéfice net de l'exercice 2023 s'est élevé à 113.373 euros contre une perte nette de 329.734 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice 2023 se solde pour la Société par un bénéfice de 113.373 euros que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte « Report à nouveau » qui s'élèverait à - 12.468 euros.

1.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ET DE PRODUCTION

Stratégie de recherche et développement

Le Groupe a investi dans le développement de ses offres de valorisation de la biomasse, notamment en ce qui concerne la pyrogazéification. Le Groupe a notamment développé un démonstrateur et compte continuer à améliorer ses processus de production de gaz vert, notamment pour optimiser les rendements pour obtenir de l'hydrogène vert et du biométhane par épuration du syngaz.

Activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Au cours de l'exercice écoulé, le groupe a engagé des dépenses de développement à hauteur de 410.334 euros. Ces frais ont été immobilisés en date du 31 décembre 2023 et sont essentiellement composés de dépenses de personnel liés au temps passé sur les différents projets. Ces frais de développement sont relatifs à des coûts engagés pour la création de procédés visant à être commercialisés.

1.5 ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE

En application des dispositions de l'article L. 225-102-2 du code de commerce, vous trouverez ci-dessous une description des activités polluantes ou à risques.

Compte tenu de ses activités, le Groupe est confronté à des risques industriels et de sécurité des personnes travaillant au contact des unités de valorisation de la biomasse que sont les chaufferies-biomasse et les unités de méthanisation et de pyrogazéification.

Les équipes du Groupe sont notamment exposées à des risques de sécurité liés tant aux opérations de construction, de maintenance, que d'exploitation. Les personnes travaillant sur les sites proches des différentes unités de valorisation de la biomasse du Groupe sont également concernées.

L'utilisation d'outillage d'atelier ainsi que de possibles fuites de gaz verts, classés pour la plupart dans la catégorie des matières dangereuses (gaz inflammable, gaz toxique, gaz anoxique, etc.) ou des incendies pourraient être la cause d'accidents potentiellement significatifs.

En cas de dysfonctionnement d'une unité de valorisation de la biomasse notamment intégrée dans un ensemble industriel plus large et complexe ou sur un site ou une zone sensible, ou bien à la suite d'un défaut ou d'une erreur humaine, la responsabilité du Groupe pourrait être engagée du fait de préjudices corporels, matériels ou immatériels qui en résulteraient. De la même manière, les futures unités de pyrogazéification détenues en propre au sein de sites classés à risque, notamment Seveso, peuvent exposer le Groupe aux risques cumulés présents dans ladite zone.

Ces risques d'accidents peuvent se traduire également par des dommages environnementaux ou plus largement par des dommages en matière de santé, de sécurité ou de salubrité publique. Les unités de valorisation de la biomasse sont particulièrement confrontées :

- à un risque d'incendie compte tenu de l'utilisation et du stockage de la biomasse et particulièrement la biomasse forestière et agricole telle que les plaquettes forestières, les bois B qui sont les principales sources de biomasse actuellement susceptibles d'être utilisées et d'autres produits inflammables ;
- à un risque d'explosion lors du processus de valorisation en énergie de la biomasse qui pourrait avoir des effets négatifs sur l'environnement.

Ainsi, en dépit d'un renforcement des procédures permettant d'assurer la sécurité de ses installations et des mécanismes de prévention des risques mis en place par le Groupe, la survenance d'un incident d'exploitation au sein d'un site industriel voisin ou d'un site de valorisation de la biomasse en énergie en cours de construction, de phase de test ou exploité par le Groupe pourrait avoir de graves impacts sur la sécurité des personnes (blessures graves voire mortelles) et l'activité du Groupe (destruction de biens, d'installations et d'équipements, ainsi qu'interruption de la construction ou de l'exploitation d'un site).

Le Groupe pourrait également être mis en cause du fait d'une erreur de conception d'un réseau de chaleur ou d'une unité de valorisation de la biomasse ou d'un dysfonctionnement imputable à l'interface avec d'autres systèmes ou ensembles industriels d'un client. Le dysfonctionnement d'une unité pourrait impliquer des coûts liés à une action corrective et entraîner de nouvelles dépenses de développement et monopoliser des ressources techniques et financières.

1.6 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risque lié au mode de financement du Groupe et au niveau de levier financier

Le Groupe intervient à la fois comme concepteur-constructeur pour différents types d'unités de valorisation de la biomasse pour le compte de tiers mais également comme développeur et investisseur de ses propres unités de pyrogazéification en vue de les exploiter et de vendre l'énergie ainsi produite que cela soit par cogénération d'électricité et de chaleur ou de gaz vert en plus des co-produits que sont le biochar et les crédits-carbone associés.

Le développement de cette activité pour compte propre est consommatrice de capitaux et nécessite des financements par recours aux fonds propres, quasi-fonds propres ainsi que par de l'endettement bancaire externe. Afin d'assurer le développement des premières unités de pyrogazéification en propre, la Société s'est associée en février 2021 au fonds d'infrastructure Eiffel Gaz Vert SLP, fonds d'investissement à impact reconnu et premier fonds européen dédié à la filière du gaz renouvelable en février 2021, en créant la société W&nergy.

La majorité des financements du Groupe se déploiera au niveau des sociétés de projet (« SPV » ou « *Special Purpose Vehicle* ») ou d'une holding intermédiaire détenant ces SPV telle que W&nergy à travers, dans la majorité des cas, des avances en comptes courant au profit des SPV couplées à un financement bancaire et/ou la réalisation d'augmentation de capital ou l'émission d'obligations convertibles au sein de holding intermédiaire apportant la part en capitaux propres et comptes courants d'associés des SPV.

Les financements bancaires des SPV seront réalisés sans recours sur le Groupe dans le cadre d'opérations de financement de projet, avec un effet de levier important avec une part d'endettement pouvant atteindre 80% du montant total des financements apportés compte tenu de la prévisibilité des flux, au travers de la signature de contrat de vente sur des périodes minimum de 15 ans d'électricité, de chaleur, de gaz vert et de valorisation des co-produits d'intérêts que sont le biochar et les crédits carbonés associés par les SPV. Pour chaque SPV, une fois la structure financière établie en accord avec les établissements bancaires finançant le projet, permettant ainsi de fixer le montant des fonds propres requis, le SPV n'a pas vocation à réaliser une nouvelle opération de financement dilutive.

A la date du présent rapport de gestion, le Groupe n'a pas une expérience significative dans la conduite de levées de fonds bancaires pour assurer le financement des unités de pyrogazéification qu'il détiendra indirectement au travers de W&nergy. Le Groupe bénéficiera cependant de l'expérience du fonds d'infrastructure Eiffel Gaz Vert SLP en la matière. La capacité à recourir à des emprunts bancaires ainsi que les conditions d'obtention de ces financements, notamment en matière de levier, maturité coût du crédit ou encore engagements spécifiques associés tels que des covenants, auront un impact direct sur les capacités de développement du Groupe ainsi que sa rentabilité et sa situation financière. Si un projet ne génère pas suffisamment de revenus pour rembourser les différents financements obtenus, cela pourrait entraîner la survenance d'un cas de défaut ou l'activation de sûretés par les contreparties.

Le Groupe ne peut garantir qu'il ne pourrait pas voir varier à la baisse sa capacité à obtenir des financements, pour ses projets à moyen terme si ses co-investisseurs ou les établissements ayant assuré le financement des projets ne lui assurent pas des conditions similaires à celles observées pour des projets précédents. Les conditions de financement peuvent effectivement évoluer en raison de facteurs inhérents au Groupe, aux SPV tels que le risque perçu sur le Groupe lui-même ou l'unité de pyrogazéification à financer mais également des facteurs externes tels que de nouvelles réglementations ou une réduction drastique de l'offre de crédit. Ces situations pourraient entraîner une augmentation du coût de financement du Groupe.

Dans le cadre de son développement, la capacité du Groupe ou des SPV qu'il détiendra, à lever des fonds supplémentaires, que cela soit sous forme d'augmentations de capital, d'émission de titres donnant accès au capital ou de financements bancaires, dépendra des conditions financières, économiques et conjoncturelles, ainsi que d'autres facteurs, sur lesquels il n'exerce aucun contrôle ou qu'un contrôle limité. Le Groupe ne peut garantir que ces fonds supplémentaires seront mis à sa disposition ou celles de ses SPV lorsqu'ils en auront besoin et, le cas échéant, que lesdits fonds seront disponibles à des conditions acceptables.

Toute incapacité à générer durablement des profits ou à obtenir des financements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, ses perspectives, sa capacité à réaliser ses objectifs et sa situation financière.

Risque de liquidité

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face au financement de son fonds de roulement pour les 12 prochains mois.

Le tableau ci-dessous présente l'endettement financier du Groupe par échéance au 31 décembre 2023 :

	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1.923.093 €	554.186 €	1.302.825 €	66.082 €
Autres dettes financières	618.539 €	160.619 €	457.920 €	0 €
Total endettement financier	2.451.632 €	714.805 €	1.760.745 €	66.082 €

Compte tenu de la trésorerie du Groupe au 31 décembre 2023, d'un montant de 3.070.526 euros, la trésorerie nette du Groupe s'élève à cette même date à 618.894 euros.

L'endettement financier est composé d'emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit pour 1.923.093 euros dont 319.082 euros au titre de Prêts Garantis par l'Etat (« PGE ») par amortissement mensuel sur 5 ans, 433.973 euros au titre d'un prêt auprès du Crédit Agricole par amortissement mensuel sur 3 ans, 600.187 euros au titre d'un prêt à la Caisse d'Epargne par amortissement mensuel sur 5 ans, 240.582 euros au titre d'un prêt à la Caisse d'Epargne par amortissement mensuel sur 7 ans, et de 618.539 euros de comptes courants d'associés consentis par Monsieur Adrien Haller ainsi que Eiffel Gaz Vert SLP, LG Concept, Monsieur Loïc Le Gall et Madame Sophie Gueguen.

En 2023, le Groupe a conclu un prêt de 700.000 euros auprès de la Caisse d'Epargne dans le cadre du rachat de compte courant d'associés, de 267.000 euros auprès de la Caisse d'Epargne pour l'acquisition de matériel de production, et de 500.000 euros auprès du Crédit Agricole dans le cadre du financement de l'acquisition de matériels de transport.

Le 20 mai 2022, le groupe a obtenu, une subvention FEDER de 154.555,35 euros, ramenée à 136.264,84 euros par avenant du 17 août 2023, au titre de son investissement dans son outil de production et la mise en place d'un nouvel atelier de préfabrication.

Le Groupe ne devrait pas être exposé à un risque immédiat de liquidité sur ses contrats de prêts dans la mesure où ces derniers prévoient la mise en œuvre de clause de remboursement anticipé obligatoire classique, notamment en cas de défaut de paiement d'une échéance, de cessation d'activité, de dissolution.

1.7 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT

Aucun événement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport.

1.8 ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2024, l'activité commerciale devrait rester dynamique, portée par un marché structurellement favorable. De nouveaux projets de développement de centrales de production d'énergie renouvelable sont actuellement à l'étude et viendront alimenter le carnet de commandes de l'exercice.

Bénéficiant d'un contexte très porteur et fort d'une dynamique commerciale solide, Charwood Energy réaffirme avec confiance ses objectifs à moyen terme, soit à l'horizon 2027, un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros, et 50 centrales détenues en propre en opération ou en construction, représentant un ARR³ d'environ 90 millions d'euros.

³ ARR : Annual Recurring Revenue, représentant le montant de chiffres d'affaires généré par les centrales une fois en opération, sur une base annualisée

CHAPITRE 2 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-dessous présente les filiales et participations au 31 décembre 2023 :

Nom	Adresse	Pays	Méthode de consolidation		Contrôle		Intérêts	
			2023	2022	2023	2022	2023	2022
Energy&+	1 Rue Benjamin Franklin 56250 Saint-Nolff	France	IG	IG	100%	100%	100%	100%
W&nergy		France	IG	IG	70%	60%	70%	60%
Elecbox56		France	IG	IG	90%	90%	63%	54%
Charwoodbox1		France	IG	N/A	100%	100%	70%	60%
Charwoodbox2		France	IG	N/A	100%	100%	70%	60%
Charwoodbox3		France	IG	N/A	100%	100%	70%	60%
Charwood Immobilier		France	IG	N/A	100%	N/A	100%	N/A
AA Biomasse	17 Boulevard de Berlin 44000 Nantes	France	MEE	N/A	35%	N/A	35%	N/A
LG Concept	16 Allée du Quinquis 29380 Bannalec	France	IP	N/A	40%	N/A	40%	N/A
Transport Stockage Logistique		France	IP	N/A	40%	N/A	40%	N/A

IG : Intégration Globale

IP : Intégration Proportionnelle

MEE : Mise En Equivalence

2.1 ACTIVITES DES FILIALES DE LA SOCIETE

Vous trouverez dans le présent paragraphe une description de l'activité et des résultats des Filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

ENERGY&+

La Société détient 100% du capital social et des droits de vote de Energy&+, société par actions simplifiée à associé unique de droit français, au capital social de 400 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Vannes sous le numéro 753 115 393 depuis le 2 août 2012.

Energy&+ est en charge de la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance des unités de valorisation de la biomasse.

Son exercice clos le 31 décembre 2023 s'est soldé par une perte nette de 1.997.817,66 euros contre une perte nette de 389.827,92 euros en 2022.

W&NERGY

La Société détient 70% du capital et des droits de vote de W&nergy, société par actions simplifiée de droit français, au capital social de 10 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Vannes sous le numéro 894 129 642 depuis le 16 février 2021. La Société assure la présidence de W&nergy. Le solde des 30% du capital de W&nergy est détenu par Eiffel Gaz Vert SLP.

W&nergy a vocation à détenir, par le biais de sociétés dédiées, les projets de pyrogazéification qui seront portés par le Groupe.

Son exercice clos le 31 décembre 2023 s'est soldé par une perte nette de 30.123,12 euros contre une perte nette de 29.311,56 euros en 2022.

CHARWOODBOX1

La Société détient 100% du capital social de Charwoodbox1, société par actions simplifiée à associé unique de droit français, au capital social de 1.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Vannes sous le numéro 922 318 811 depuis le 19 décembre 2022.

Charwoodbox1 est une société de projet dédiée au développement et ultimement à la détention et l'exploitation d'un actif de production d'énergie.

Au cours de son premier exercice clos le 31 décembre 2023, Charwoodbox1 a réalisé une perte nette de 4.037,44 euros.

CHARWOODBOX2

La Société détient 100% du capital social de Charwoodbox2, société par actions simplifiée à associé unique de droit français, au capital social de 1.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Vannes sous le numéro 922 319 546 depuis le 15 décembre 2022.

Charwoodbox2 est une société de projet dédiée au développement et ultimement à la détention et l'exploitation d'un actif de production d'énergie.

Au cours de son premier exercice clos le 31 décembre 2023, Charwoodbox2 a réalisé un bénéfice net de 10.015,89 euros.

CHARWOODBOX3

La Société détient 100% du capital social de Charwoodbox3, société par actions simplifiée à associé unique de droit français, au capital social de 1.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Vannes sous le numéro 922 393 160 depuis le 19 décembre 2022.

Charwoodbox3 est une société de projet dédiée au développement et ultimement à la détention et l'exploitation d'un actif de production d'énergie.

Au cours de son premier exercice clos le 31 décembre 2023, Charwoodbox3 a réalisé une perte nette de 4.037,44 euros.

ELECBOX56

La société W&nergy détient 90% du capital et des droits de vote d'Elecbox56, société à responsabilité limitée de droit français, au capital de 14 700 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Vannes sous le numéro 821 900 321 depuis le 16 août 2016.

Elecbox56 développe un projet d'unité de pyrogazéification, lauréat du CRE 5.3, en Bretagne.

Son exercice clos le 31 décembre 2023 s'est soldé par une perte nette de 216.725,08 euros contre une perte nette de 41.845,50 euros en 2022.

Charwood Immobilier

La Société détient 100% du capital social de Charwood Immobilier, société par actions simplifiée à associé unique de droit français, au capital social de 5.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Vannes sous le numéro 949 975 148 depuis le 20 mars 2023.

Elle a pour principal objet l'acquisition, directement ou indirectement, d'immeubles bâtis ou non bâtis, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Au cours de son premier exercice clos le 31 décembre 2023, Charwood Immobilier a réalisé une perte nette de 10.143,23 euros.

AA Biomasse

La Société détient 35% du capital social de AA Biomasse, société par actions simplifiée de droit français, au capital social de 20.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 952 412 187 depuis le 12 mai 2023.

Elle a pour principal objet l'étude, la fabrication, l'installation, le montage de Toploader complet, notamment dans le domaine de la biomasse.

Au cours de son premier exercice clos le 31 décembre 2023, AA Biomasse a réalisé une perte nette de 57.178,26 euros.

LG Concept

La Société détient 40% du capital social de LG Concept, société à responsabilité limitée de droit français, au capital social de 57.150 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 410 481 410 depuis le 17 janvier 1997.

LG Concept est un acteur régional majeur de l'approvisionnement en biomasse renouvelable pour les chaufferies de Bretagne et des régions limitrophes.

Au cours de son premier exercice clos le 31 décembre 2023, d'une durée de 5 mois, LG Concept a réalisé une perte nette de 5.191,68 euros.

Transport Stockage Logistique

La société LG Concept, détenue à hauteur de 40 % par la Société, détient l'intégralité du capital de la société Transport Stockage Logistique, société à responsabilité limitée de droit français, au capital social de 40.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 881 149 033 depuis le 31 janvier 2020.

2.2 PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL EN FRANCE OU PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES :

Conformément à l'article L. 233-6 du code de Commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 la Société a pris les participations suivantes :

- le 20 mars 2023, la Société a constitué la société Charwood Immobilier, qu'elle détient à 100%, dont l'activité est décrite au paragraphe 2.1 du présent rapport ;
- le 24 juillet 2023, la Société a acquis 40% de la société LG Concept dont l'activité est décrite au paragraphe 2.1 du présent rapport ;
- le 10 mai 2023, la Société a acquis 35% de la société AA Biomasse dont l'activité est décrite au paragraphe 2.1 du présent rapport ;
- le 30 décembre 2023, la société LG Concept, détenue à hauteur de 40 % par la Société, a acquis l'intégralité du capital de la société Transport Stockage Logistique dont l'activité est décrite au paragraphe 2.1 du présent rapport.

La Société rappelle qu'elle ne détient pas de participation autre que ses Filiales.

2.3 ALIENATION D' ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES

Néant.

CHAPITRE 3 - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

	Article D. 441-4 I.-1° Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-4 I.-1° Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus
1. Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	X					22	X					21
Montant total H.T. ou T.T.C. des factures concernées	628 €	40 278 €	187 €	18 704 €	59 798 €		14 400 €	14 400 €	14 400 €	479 646 €	522 846 €	
Pourcentage du montant total H.T. ou T.T.C. des achats de l'exercice	0,1 %	9 %	0,04%	4,2 %	13,44%		X					
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. ou T.T.C. de l'exercice	X						1,17 %	1,17 %	1,17 %	39 %	43 %	
2. Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 30 jours						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : Comptant					

CHAPITRE 4 - MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

La Société envisage d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et celles de son Groupe. Elle n'a, en conséquence, pas l'intention de distribuer de dividendes dans un futur proche.

CHAPITRE 5 - TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Tableau financier	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019 (16 mois)
Capital en fin d'exercice					
Capital social	51 984.07 €	51 984.07 €	13 700 €	13 700 €	13 700 €
Nombre d'actions ordinaires	5 198 407	5 198 407	1 370	1 370	1 370
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 017 327 €	342 660 €	292 322 €	114 000 €	162 379 €
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	238 890 €	- 329 602 €	142 993 €	74 991 €	47 202 €
Impôts sur les Sociétés (en - = produit)	0 €	0 €	30 641 €	- 36 122 €	- 4 634 €
Résultat net après IS	113 373 €	- 329 734 €	88 541 €	76 082 €	6 658 €
Résultats par action					
Résultat après impôts, mais avant dotations aux amortissements & provisions	0,05 €	- 0,06 €	82,01 €	0 €	0 €
Résultat après impôts, et dotations aux amortissements & provisions	0,02 €	- 0,06 €	64,63 €	55,53 €	4,86 €
Résultat distribué	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Personnel					
Montant de la masse salariale de l'exercice	397 364 €	180 236 €	0 €	0 €	0 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres soc.)	162 440 €	54 963 €	0 €	0 €	0 €
Effectif des salariés de l'exercice	4	3	0	0	0

CHAPITRE 6 - REPARTITION DU CAPITAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

6.1 EVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2023 :

Actionnaires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
<i>Adrien Haller</i>	2 400 000	46,17%	4 800 000	51,95%
<i>Julie Bouvier</i>	600 000	11,54%	1 200 000	12,99%
Sous-total concert Adrien Haller et Julie Bouvier	3 000 000	57,71%	6 000 000	64,93%
Johes SAS	852 755	16,40%	1 674 755	18,12%
1M86	174 000	3,35%	348 000	3,77%
Franck Mainard	84 000	1,62%	168 000	1,82%
Eiffel Gaz Vert SLP	743 664	14,31%	743 664	8,05%
Auto-détention	37 938	0,73%	-	0,00%
Public	306 050	5,89%	306 050	3,31%
Total	5 198 407	100,00%	9 240 469	100,00%

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés ci-dessus ne détient plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

Chaque action donne droit à une voix. Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire n'est pas limité. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ainsi, au 31 décembre 2023, le nombre de droit de vote théorique s'élève à 9.278.407 et le nombre de droits de vote réel s'élève à 9.240.469, après déduction des actions auto-détenues par la Société qui sont dépourvues de droit de vote.

6.2 FRANCHISSEMENT DE SEUILS LEGAUX

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, aucune déclaration de franchissement seuil n'a été réalisée à la Société en application des dispositions de l'article L.233-7 du code de commerce.

6.3 ACTIONNARIAT SALARIE

Au 31 décembre 2023 et à la connaissance de la Société, l'actionnariat salarié représente une part non significative du capital social et des droits de vote de la Société.

6.4 INFORMATIONS RELATIVES A L'AUTOCONTROLE

La Société a conclu un contrat de liquidité avec Kepler Chevreux portant sur ces actions propres dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 juin 2023, dans sa sixième (6^e) résolution, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants du code de commerce.

Ce programme a, par ordre de priorité, les objectifs suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés française ou étrangères ou groupements qui lui sont liés selon les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuites d'actions ou toute autre condition permise par la réglementation ;
- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes à émettre de la Société ;
- annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social dans le cadre de l'autorisation donnée par la quatorzième (14^e) résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 juin 2023 ;
- le cas échéant, attribuer des actions rachetées dans le cadre de la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions, étant précisé que dans une telle hypothèse la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué de presse.

La durée du programme est de 18 mois maximum à compter de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 juin 2023 et expirant, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 23 décembre 2024. Le pourcentage de rachat maximum autorisé s'élève à 10% du capital. Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 10% de son capital social. Le prix d'achat unitaire maximum a été fixé 21 euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat de 10.916.640 euros sur la base du pourcentage maximum de 10%, hors frais de négociation. Ce nombre d'actions et les limites de prix d'achat seront, le cas échéant, ajustés par le conseil d'administration lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

Actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité

Au 31 décembre 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- nombre d'actions : 37.938 titres ;
- solde en espèce du compte de liquidité : 27.849,12 euros.

CHAPITRE 7 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du code de commerce, vous trouverez dans le présent paragraphe le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Nous vous rappelons que les actions de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Growth Paris, système multilatéral de négociation organisé. En conséquence, le présent paragraphe comporte les informations requises par les articles L. 225-37-4 et suivants du code de commerce et par les articles L. 22-10-10 et suivants du code de commerce relatif aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système de multilatéral de négociation.

7.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

7.1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2023, le conseil d'administration est composé des sept membres suivants :

Nom	Mandat	Age	Membre indépendant ⁽¹⁾	Comité d'audit	Comité des rémunérations et des nominations	Comité RSE	Date d'entrée au conseil d'administration	Date d'expiration du mandat actuel ⁽²⁾
Adrien Haller	Président directeur général	40					2022	2025
Julie Bouvier	Administrateur et directeur général délégué	39		✓		✓	2022	2025
1M86, représentée par Luc Milbergue	Administrateur et directeur général délégué	61				✓	2022	2025
Franck Mainard	Administrateur	61			✓		2022	2025
Fabienne Boisneau	Administrateur	51	✓		✓	✓	2022	2025
Anne-Sophie Bastard de Crisnay	Administrateur	60	✓	✓	✓		2022	2025
Marc-Etienne Mercardier	Administrateur	37		✓			2022	2025

(1) Au regard de la recommandation n°3 du Code Middlenext.

(2) Le mandat d'administrateur expire à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

7.1.2 DIRECTION GENERALE

Modalité d'exercice de la direction générale

En vertu de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et des statuts, le conseil d'administration doit, à la majorité des administrateurs présents et représentés, délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale qui doit être assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration soit par une autre personne physique nommé par le conseil d'administration et qui prend le titre de directeur général.

Le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 5 avril 2022, a décidé que la direction générale de la Société sera assumée, sous sa responsabilité, par le président du conseil d'administration qui prendra en conséquence le titre de président directeur général.

Composition de la direction générale au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, la direction générale de la Société était composée ainsi :

Nom	Mandat	Date de début du mandat	Date d'expiration du mandat
Adrien Haller	Président directeur général	5 avril 2022	Assemblée générale 2025

7.2.3 LISTE DES MANDATS

Monsieur Adrien Haller, président directeur général (40 ans)

Adrien Haller dispose d'une vingtaine d'année d'expérience dans la valorisation énergétique de la biomasse, il est président directeur général et fondateur de la Société.

Après une formation initiale de chauffagiste, il rejoint l'association des compagnons du devoir quelques temps pour parfaire ses connaissances avant de fonder en nom propre dès 2006 l'activité, puis sous forme de société à partir de 2012. Il s'attache à développer le Groupe en offrant des solutions apportant autonomie, résilience et impact positif durable.

Monsieur Adrien Haller a été nommé président du conseil d'administration et directeur général de la Société lors de la transformation de celle-ci en société anonyme le 5 avril 2022. Son mandat arrivera à expiration au cours de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le Groupe</i>		
Gérant	Elecbox56	2016
<i>Hors du Groupe</i>		
Gérant	Alauna	2020
Président	Hajel	2023
Gérant	Immobilière de Bannelec	2023
Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	Sociétés	Dates
<i>Dans le Groupe</i>		
Gérant	Charwood Energy SARL	2012 - 2022
<i>Hors du Groupe</i>		
Néant		

Madame Julie Bouvier, administrateur (39 ans)

Julie Bouvier est devenue Secrétaire générale du Groupe Charwood Energy qu'elle accompagne avec Adrien Haller.

Elle intègre le Groupe en 2009 avec un poste administratif, qui évoluera avec la croissance de l'entreprise et de ses marchés.

Auparavant Julie Bouvier avait créé sa propre entreprise d'architecture d'intérieure après avoir été diplômée en 2007 de l'IFAT (Ecole Supérieure d'Architecture Intérieure de Vannes).

Madame Julie Bouvier a été nommée administrateur de la Société lors de la transformation de celle-ci en société anonyme le 5 avril 2022. Son mandat arrivera à expiration au cours de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Néant		

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	Sociétés	Dates
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Néant		

Monsieur Franck Mainard, administrateur (60 ans)

Frank Mainard bénéficie de plus de 40 ans d'expérience dans les domaines du bois et de l'environnement, et depuis 15 ans a intégré le secteur des énergies renouvelables. Entrepreneur depuis de nombreuses années, il a structuré sa démarche dans la filière des bioénergies de manière transverse, à travers sa connaissance de différentes technologies de ruptures et mais surtout sa maîtrise des ressources lignocellulosiques. Il a participé chez Veolia et Dalkia à l'organisation des filières bois énergie en France avant de développer avec des partenaires la première entreprise d'approvisionnement en combustible bois énergie en Ile de France.

Il participe au capital de plusieurs sociétés, ayant une réflexion transverse entre la gestion des ressources arborées, leurs manufactures et leurs utilisations jusque dans la chimie du végétal. Il contribue actuellement au lancement de la Ligno Vallée, pôle d'excellence bois d'Ile de France et au déploiement de Inoe, producteur de combustible biomasse – bois énergie.

Monsieur Franck Mainard a été nommé administrateur de la Société lors de la transformation de celle-ci en société anonyme le 5 avril 2022. Son mandat arrivera à expiration au cours de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Néant		

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	Sociétés	Dates
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		

Hors du Groupe

Gérant	Arbuscule	2015 - 2020
Gérant	Bois Energie Bretagne	2015 - 2018

1M86, administrateur, représentée au conseil d'administration par Monsieur Luc Milbergue (61 ans)

Luc Milbergue bénéficie de plus de 30 ans d'expérience en tant qu'entrepreneur, dirigeant et investisseur. Il a notamment fondé et dirigé de 1986 à 2005 Stratégir, une société d'études marketing indépendante comptant aujourd'hui plus 100 employés et réalisant 20 M€ de CA, dont plus de la moitié à l'international, dont il est toujours l'actionnaire majoritaire. Arrivé en 2015 dans l'univers des énergies renouvelables, il a dans un premier temps dirigé Base Innovation (solaire hybride) de 2015 à 2019. En 2019 il crée Energies & Castors qui a pour vocation d'aider les territoires et les entreprises à développer et mener à terme des projets d'énergie renouvelable à partir de leurs déchets et ressources. Luc Milbergue est diplômé de Sup de Co Bordeaux.

Monsieur Luc Milbergue a été nommé administrateur de la Société lors de la transformation de celle-ci en société anonyme le 5 avril 2022. Son mandat arrivera à expiration au cours de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Président	1M86	2008
Gérant	Milbergue Fabrik	2016

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonction	Sociétés	Dates
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Directeur général	Stratégir	1989 - 2021
Gérant	Palomera II	2002 - 2021

Madame Fabienne Boisneau, administrateur (51 ans)

Madame Fabienne Boisneau a exercé pendant 16 ans des fonctions commerciales et de direction de ventes au sein de DHL International. Après s'être formée au coaching en 2012, elle a fondé Altern'action en 2013. Elle accompagne, des dirigeants, des associés et leurs équipes sur des enjeux de gouvernance et de coopération.

Elle est diplômée de l'EM Normandie et nombreuses formations de coaching.

Madame Fabienne Boisneau a été nommée administrateur de la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2022 Son mandat arrivera à expiration au cours de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Gérant	Altern'action	2013

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	Sociétés	Dates
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Administrateur	60000 Rebonds Grand Ouest	2015 - 2022

Madame Anne-Sophie Bastard de Crisnay, administrateur (60 ans)

Anne-Sophie Bastard de Crisnay dispose d'une expérience de plus de 30 ans dans la fonction financière. Après une expérience de 3 ans en audit comptable au cabinet Arthur Young, elle a poursuivi sa carrière dans l'analyse financière à la Caisse des Dépôts et Consignations puis chez Détroyat Associés. Elle a également exercé des fonctions au contrôle de gestion chez Pellisson.

Depuis 2001, elle exerce des fonctions de conseil M&A à la banque Vernes Artesia puis, de 2004 à 2021, dans la société de conseil Aristeia et, depuis janvier 2022, chez RSA CF.

Elle est diplômée de l'EM Lyon.

Madame Anne-Sophie Bastard de Crisnay a été nommée administrateur de la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2022. Son mandat arrivera à expiration au cours de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Néant		

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	Sociétés	Dates
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Néant		

Monsieur Marc-Etienne Mercadier, administrateur (37 ans)

Cumulant près de 15 ans d'expérience dans le financement de la transition énergétique, Marc-Etienne Mercadier détient une connaissance approfondie du secteur de la finance avec une expertise en matière d'ESG, de questions environnementales et de transition énergétique. Il est actuellement Directeur d'Investissement de la société de gestion Eiffel Investment Group, et gérant du fonds Eiffel Gaz Vert, leader du financement de la filière gaz renouvelable en France. Auparavant, il occupait les fonctions de Responsable de la gestion d'actifs et de projets, financements structurés et alternatifs chez Générale du Solaire, un producteur indépendant français d'électricité renouvelable. Il a débuté sa carrière en tant qu'analyste pour Acofi Gestion, devenu Sienna Private Credit, en charge du secteur de la transition énergétique.

Il est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de ESME Sudria, ainsi que d'un Master spécialisé en économie du développement durable, de l'énergie, de l'environnement (parcours management de projets bas carbone) de l'INSTN et de l'IFP School.

Monsieur Marc-Etienne Mercadier a été coopté au poste d'administrateur, au cours du conseil d'administration du 30 novembre 2022, en remplacement de Johes SAS, démissionnaire. Son mandat arrivera à expiration au cours de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Représentant permanent d'une personne morale	Verso Energy SAS	2022
Représentant permanent d'une personne morale	Bioquadrat Energie- und Wassertechnik Holding GmbH	2022
Représentant permanent d'une personne morale	3 E Biogas SAS	2021
Représentant permanent d'une personne morale	Méthanisation Val de Saone SAS	2021
Président	MEM&Associés SAS	2016

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	Sociétés	Dates
<i>Dans le Groupe</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Néant		

7.2 RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations accordées au conseil d'administration comme décrit au paragraphe 7.1 du présent rapport de gestion, par l'assemblée générale extraordinaire (ci-après l' « **AGE** ») de la Société lors de sa réunion du 23 juin 2023.

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal max augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du prix
1. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (8 ^e résolution de l'AGE du 23 juin 2023)	41.100 € ⁽¹⁾	23 août 2025	Non utilisée	Selon les conditions légales (prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières).
2. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par voie d'offre au public, à l'exception des offres s'adressant exclusivement à des investisseurs qualifiés visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire (9 ^e résolution de l'AGE du 23 juin 2023)	41.100 € ⁽¹⁾	23 août 2025	Non utilisée	Au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20 %.
3. Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par voie d'offre au public s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre et/ou à des investisseurs qualifiés visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (10 ^e résolution de l'AGE du 23 juin 2023)	41.100 € ⁽¹⁾ ou 20% du capital social par an	23 août 2025	Non utilisée	Au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20 %.

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal max augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du prix
4. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie dénommée d'investisseurs ⁽²⁾ (11 ^e résolution de l'AGE du 23 juin 2023)	41.100 € ⁽¹⁾	23 décembre 2024	Néant	Au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20 %.
5. Augmentation de l'émission du nombre de titres de la Société avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires décidée en vertu des résolutions 8 à 11 de l'AGE du 23 juin 2023 (12 ^e résolution de l'AGE du 23 juin 2023)	15% de l'émission initiale ⁽¹⁾	23 août 2025	Néant	Modalités correspondantes à celles des délégations présentées aux points 1 à 4 ci-dessus selon le cas.
6. Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes de la Société au bénéfice des membres du personnel du Groupe (15 ^e résolution de l'AGE du 23 juin 2023)	5% du capital social au moment de la date d'attribution ⁽³⁾	23 août 2026	Néant	Gratuit

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal max augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du prix
<p>7. Emission de BSPCE avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés et/ou mandataires du Groupe (16^e résolution de l'AGE du 23 juin 2023)</p>	<p>5% du nombre total d'actions au moment de la date d'attribution⁽³⁾</p>	<p>23 décembre 2024</p>	<p>Néant</p>	<p>Prix de souscription des BSPCE : gratuit</p> <p>Prix de souscriptions actions nouvelles à émettre sur exercice des BSPCE : au moins égal à la valeur la plus élevée entre (i) moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des trois (3) dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BSPCE (ii) si une ou plusieurs augmentation(s) de capital étai(en)t réalisée(s) moins de six (6) mois avant la décision du conseil d'administration d'attribuer les BSPCE, le prix de souscription unitaire d'une action ordinaire de la Société retenu dans le cadre de la plus récente des dites augmentation de capital appréciée à la date d'attribution de chaque BSPCE</p>
<p>8. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents au plan d'épargne d'entreprise (18^e résolution de l'AGE du 23 juin 2023)</p>	<p>41.100 €⁽¹⁾</p>	<p>23 août 2025</p>	<p>Néant</p>	<p>Fixé par le conseil d'administration dans les conditions fixées par la loi et les statuts.</p>

⁽¹⁾ Ce montant s'impute sur le plafond global d'augmentation de capital de 41.100 euros de valeur nominale prévu par la treizième (13^e) résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 juin 2023

⁽²⁾ Les catégories de personnes bénéficiaires de la suppression du droit préférentiel de souscription sont les suivantes :
a. à une ou plusieurs sociétés d'investissement ou fonds d'investissement français ou étrangers (i) investissant à

titre principal, ou ayant investi plus de 2 millions d'euros au cours des 24 mois précédant l'augmentation de capital considérée, dans le secteur de l'énergie et de l'environnement et (ii) investissant pour un montant de souscription unitaire supérieur à 100.000 euros (prime d'émission comprise) ; et/ou

- b. à un ou plusieurs partenaires stratégiques de la Société, situé(s) en France ou à l'étranger, ayant conclu ou devant conclure un ou plusieurs contrats de partenariat (développement, co-développement, distribution, fabrication, etc.) commerciaux avec la Société (ou une filiale) et/ou à une ou plusieurs sociétés que ces partenaires contrôlent, qui contrôlent ces partenaires ou qui sont contrôlés par la ou les mêmes personnes que ces partenaires, directement ou indirectement, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce ; et/ou
- c. toute personne, y compris les fournisseurs ou les créanciers obligataires de la Société, détenant une créance certaine, liquide et exigible sur la Société ; et/ou
- d. à tous dirigeants, administrateurs et/ou salariés cadres de la Société souhaitant investir concomitamment à des bénéficiaires visés par les catégories susvisées.

⁽³⁾ Ce montant s'impute sur le plafond commun de 5% du capital social prévu par la dix-septième (17^e) résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 juin 2023.

7.3 CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conventions réglementées

Les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce sont décrites au paragraphe 12 du présent rapport.

Conventions intervenues entre un mandataire social de la Société ou un actionnaire détenant plus de 10% et une société dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital

Pacte d'associés de la société W&nergy

A la date du présent rapport de gestion, la société W&nergy est détenue à hauteur de 70% du capital et des droits de vote par Charwood Energy, et 30% du capital et des droits de vote par Eiffel Gaz Vert SLP.

La Société a conclu, le 28 janvier 2021, un pacte d'associés de la société W&nergy avec les autres associés de W&nergy à savoir les sociétés Johes, 1M86 et Eiffel Gaz Vert SLP. Ce pacte a fait l'objet d'avenants en date du 16 mai 2022, du 10 juin 2022, du 14 juin 2022 et du 24 octobre 2023, sont ensemble dénommés le « **Pacte W&nergy** ».

Le Pacte W&nergy a une durée de 15 ans à compter de sa date d'entrée en vigueur renouvelable tacitement pour des périodes successives de même durée sauf notamment en cas de dénonciation par l'une des parties au moins 6 mois avant l'expiration de la période en cours ou de dissolution anticipée ou liquidation de W&nergy.

Le Pacte W&nergy a pour objectif (i) d'organiser les relations futures des associés de W&nergy, (ii) déterminer la politique de financement de W&nergy et la part de chaque associé dans ce financement, (iii) définir la politique d'investissement de W&nergy, (iv) définir les projets éligibles aux investissements et (v) déterminer les droits et obligations des associés entre eux.

Aux termes du Pacte W&nergy, les associés de W&nergy se sont notamment engagés à financer ses investissements dans des projets éligibles à hauteur d'un montant maximum de 9,6 millions d'euros, dont 1,6 million d'euros financé par la Société, 8 millions par Eiffel Gaz Vert SLP. W&nergy, pour financer les fonds propres nécessaires à chaque projet de pyrogazéification au sein de SPV dédiées, fera appel à ses associés à hauteur de 20% en comptes courants d'associés pour financer les premières étapes du développement et de la construction des projets et à hauteur de 80% sous forme d'obligations convertibles pour réaliser la construction des projets (hors Charwood Energy qui ne souscrira pas d'obligations convertibles). La majeure partie des comptes courants d'associés sera apportée par

Charwood Energy et Eiffel Gaz Vert SLP. La majeure partie des obligations convertibles sera souscrites par Eiffel Gaz Vert SLP. Ces obligations convertibles n'ont pas vocation à être converties sauf dans le cas où un cas de défaut serait constaté et auquel il n'aurait pas été remédié.

Les appels de fonds de financement sous forme de comptes courants d'associés ou d'obligations convertibles seront réalisés en fonction des besoins de financement de W&nergy au fur et à mesure de l'avancement des projets.

CHAPITRE 8 - OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 dit « règlement relatif aux abus de marché », les opérations réalisées par les personnes visées à l'article 19 dudit règlement sont déclarées auprès de l'Autorité des marchés financiers dans les conditions et selon les modalités prévues par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par le règlement relatif aux abus de marché.

Ces déclarations sont publiées par l'Autorité des marchés financiers sur son site Internet (<https://www.amf-france.org>).

CHAPITRE 9 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATIONS AU CAPITAL

9.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par la Société et ses filiales au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022.

Tableau de synthèse de l'ensemble des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux dirigeants

Une synthèse de l'ensemble des éléments de rémunération due et versée aux mandataires sociaux dirigeants de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 est présentée ci-après :

Nom	2023			2022		
	Rémunération fixe versée (en euros)	Rémunération variable versée (en euros)	Avantages de toute nature versés (en euros)	Rémunération fixe versée (en euros)	Rémunération variable versée (en euros)	Avantages de toute nature versés (en euros)
<i>Membres en fonction à la date du présent rapport</i>						
Adrien Haller <i>Président directeur général</i>	100 000	35 848	0	90 833	0	3 695
TOTAL	100 000	35 848	0	90 833	0	3 695

Le montant de la rémunération versée à Monsieur Adrien Haller comprend une partie fixe et une partie variable. La partie variable de la rémunération repose sur la réalisation d'une pluralité d'objectifs à la fois individuels et *corporate* présentés chaque année au Conseil d'Administration pour approbation sur recommandations du comité des rémunérations et des nominations. L'avantage en nature dont bénéficiait Monsieur Adrien Haller correspondait principalement au véhicule de fonction.

Tableau de synthèse des rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

L'assemblée générale des associés en date du 19 mai 2022 a décidé d'allouer à titre de rémunération fixe un montant global maximum de 70.000 euros aux administrateurs au titre de l'exercice qui s'achèvera le 31 décembre 2022 ainsi que pour chacun des exercices suivants, jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale ordinaire. Elle a également donné au conseil d'administration tous pouvoirs pour répartir la totalité ou une partie de cette somme entre ses membres.

Une synthèse de l'ensemble des rémunérations attribuées aux mandataires sociaux non dirigeants de la Société au titre des exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 est présentée ci-après :

Nom	2023		2022	
	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Autres rémunérations (en euros HT)	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Autres rémunérations (en euros HT)
Membres en fonction à la date du présent rapport				
Julie Bouvier <i>Administrateur</i>	0	68 359 ⁽¹⁾	0	29.345 ⁽¹⁾ 16.219 ⁽²⁾
Franck Mainard <i>Administrateur</i>	0	0	0	0
1M86 <i>Administrateur</i>	0	0	0	3.000 ⁽³⁾
Fabienne Boisneau <i>Administrateur</i>	0	0	0	0
Anne-Sophie Bastard de Crisnay <i>Administrateur</i>	0	0	0	0
Marc-Etienne Mercadier <i>Administrateur</i>	0	0	0	0
TOTAL	0	68 359	0	48.564

⁽¹⁾ Sommes perçues au titre de l'exécution de son contrat de travail au sein de Charwood Energy conclu le 1^{er} juin 2022.

⁽²⁾ Sommes perçues au titre de l'exécution de son contrat de travail au sein d'Energy&+ conclu le 24 avril 2017.

⁽³⁾ Sommes perçues au titre de l'exécution du contrat de prestation de services conclu avec la Société le 13 février 2017 décrit au chapitre 12 du présent rapport.

9.2 PARTICIPATION AU CAPITAL DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2023, la participation de chaque mandataire dans le capital de la Société se présente comme suit :

Mandataires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Adrien Haller <i>Président directeur général</i>	2 400 000	46,17	4 800 000	51,65
Julie Bouvier <i>Administrateur</i>	600 000	11,54	1 200 000	12,91
1M86 <i>Administrateur</i>	204 000	3,92	408 000	4,39
Franck Mainard <i>Administrateur</i>	84 000	1,62	168 000	1,81
Marc Etienne Mercadier <i>Administrateur</i>	0	0	0	0
Anne-Sophie Bastard de Crisnay <i>Administrateur</i>	0	0	0	0
Fabienne Boisneau <i>Administrateur</i>	0	0	0	0
TOTAL	3 288 000	63,25	6 576 000	70,76

CHAPITRE 10 - RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

- en application des dispositions de l'article L. 225-184 du code de commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et
- en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du code de commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

10.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le conseil d'administration de la Société n'a procédé à aucune attribution d'options de souscription d'actions.

Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

10.2 ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre de cette autorisation, et selon les recommandations du comité des rémunérations et des nominations, le conseil d'administration, à l'unanimité, a arrêté les plans d'attribution gratuite d'actions suivants :

Date d'attribution	Date d'acquisition	Date De cessibilité	Nom du plan	Nombre de droits attribués	Nombre de droits annulés	Nombre de droits acquis	Solde de droits au 31 décembre 2023
01/04/2023	01/04/2024	01/04/2025	AGA 2023	32.810	0	0	32.810
TOTAL				32.810	0	0	32.810

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le conseil d'administration de la Société n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions.

Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le conseil d'administration de la Société n'a constaté l'acquisition définitive d'aucune action attribuée gratuitement.

CHAPITRE 11 - MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

11.1 COMMISSAIRE AUX COMPTES

Commissaire aux comptes titulaire

Audit Aquitaine Commissariat aux Comptes

Représenté par Madame Audrey Vergès

8, allée de la Capère

40000 – Mont-de-Marsan

Nommé le 15 mars 2022 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

11.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTE OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Néant

CHAPITRE 12 - LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET DES CONVENTIONS COURANTES

Par application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants du code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions réglementées et des conventions courantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nous vous précisons que les fonctions des personnes concernées par les conventions décrites au présent paragraphe sont considérées à la date de signature des dites conventions.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre contrat de services liant, directement ou indirectement, les mandataires sociaux à la Société.

12.1 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2023

Néant.

12.2 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2023

Néant.

12.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES, MAIS DONT LES EFFETS SE SONT POURSUIVIS AU COURS DE L'EXERCICE 2023

Néant.

12.4 CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIEES

Les conventions décrites dans le présent paragraphe ont été conclues préalablement à la transformation de la Société en société anonyme et, en conséquence, elles n'ont pas fait l'objet de la procédure des conventions réglementées prévues aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Convention de prestation de services conclue avec la société Energy&+

La Société a conclu, le 27 octobre 2012, un contrat de prestation de services avec la société Energy&+, filiale qu'elle détient à 100%, qui a été complété par deux avenants en date du 2 mai 2017 et du 1^{er} janvier 2021.

Aux termes de cette convention, la Société, en qualité d'actionnaire unique d'Energy&+, s'engage à fournir des prestations de services à la société Energy&+ qui portent sur des missions d'animation et d'accompagnement en matière commerciale, stratégique, financière ou comptable. Ces missions se matérialisent par des prestations d'accompagnement dans ces domaines avec notamment une aide au marketing, un suivi de la comptabilité, une aide sur les recrutements, etc.

La convention d'animation a été conclue pour une durée d'une année renouvelable annuellement par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties sous réserve du respect d'un préavis de trois mois.

Au titre de cette convention, la Société a facturé à la société Energy&+ la somme de 975.000 euros hors taxes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Convention de prestation de services conclue avec la société 1M86

La Société a conclu, le 13 février 2017, un contrat de prestation de services avec la société 1M86, nommée administrateur par l'assemblée générale lors de sa réunion du 5 avril 2022.

Aux termes de cette convention, la société 1M86 s'engage à fournir des prestations de services à la Société qui portent sur des missions en vue de renforcer son développement en matière de stratégie et d'organisation afin d'améliorer les performances de la Société.

La convention a été conclue pour une durée d'une année renouvelable annuellement par tacite reconduction. A la date du présent rapport, cette convention est arrivée à échéance et ne sera pas renouvelée.

Conventions d'avance en compte courant de la société 1M86

La Société a conclu, le 13 février 2017, une convention d'avance en compte courant d'associés avec la société 1M86, nommée administrateur par l'assemblée générale lors de sa réunion du 5 avril 2022, complétée par trois avenants portant sur des avances en compte courant d'un montant global de 285.000 euros.

Au 31 décembre 2023, il restait un montant de 7.737 euros en principal et en intérêts dus au titre de cette convention de compte courant.

12.5 CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES DONNES PAR LA SOCIETE A DES TIERS

Au cours de l'exercice aucune caution ou garantie nouvelle n'a été accordée.

12.6 CONVENTIONS CONCLUE ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE, HORS CONVENTIONS COURANTES

Néant.

CHAPITRE 13 - INFORMATIONS DIVERSES

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé font ressortir 3.901 Euros de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Par application des dispositions de l'article L. 232-6 du code de commerce, nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation retenues par rapport à l'exercice précédent.

* * *

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Saint-Nolff, le 29 avril 2024

Le conseil d'administration.

COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Bilan consolidé

BILAN ACTIF

	Note	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	3.2	1 263 703	938 518
<i>dont Ecarts d'acquisition</i>	3.1	85 379	
Immobilisations corporelles	3.2	2 524 634	1 061 823
Immobilisations financières	3.4	283 522	281 182
Titres mis en équivalence			
ACTIF IMMOBILISE		4 071 859	2 281 523
Stocks et en-cours	3.6	1 674 117	317 370
Clients et comptes rattachés	3.7	2 327 210	2 283 186
Autres créances et comptes de régu. (4)	3.7	3 198 060	2 988 560
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	3.9	3 090 377	6 427 841
ACTIF CIRCULANT		10 289 764	12 016 957
TOTAL ACTIF		14 361 623	14 298 480

BILAN PASSIF

	Note	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES			
Capital (1)	3.12	51 984	51 984
Primes	3.12	9 875 335	9 875 335
Réserves et résultat consolidés (2)	3.12	-1 381 328	181 848
Autres (3)	3.12	76 927	115 916
Capitaux propres - Part du Groupe		8 622 918	10 225 083
Intérêts minoritaires	3.12	-139 922	-101 270
Provisions	3.13	47 362	22 725
Emprunts et dettes financières	3.15	2 762 544	1 599 593
Fournisseurs et comptes rattachés	3.15	1 231 867	1 057 798
Autres dettes et comptes de régu. (5)	3.15	1 836 854	1 494 551
Dettes		5 831 265	4 151 942
TOTAL PASSIF		14 361 623	14 298 480

(1) De l'entité mère consolidante

(2) Dont résultat net de l'exercice

(3) Détaillé dans l'analyse de la variation des capitaux propres (Part du groupe)

(4) Dont impôts différés actifs

(5) Dont impôts différés passifs

Compte de résultat consolidé

	Note	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	4.1	4 094 104	4 861 785
Autres produits d'exploitation	4.2	2 226 031	569 472
Achats consommés	4.3	3 557 333	2 552 589
Charges de personnel (1)	4.6	2 307 134	1 517 952
Autres charges d'exploitations	4.4	1 962 140	1 649 855
Impôts et taxes		38 434	28 073
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (2)	3.3	433 642	220 024
RESULTAT D'EXPLOITATION av. dépré. de l'EA		-1 978 548	-537 236
Dotations aux amor. et dépré. des écarts d'acquisition			
RESULTAT D'EXPLOITATION ap. dépré. de l'EA		-1 978 548	-537 236
Produits et charges financières	4.7	-187 518	-227 170
Produits et charges exceptionnelles	4.8	-18 339	-617
Impôts sur les résultats	3.14	-569 633	-194 148
Résultat des sociétés intégrées		-1 614 772	-570 875
Résultat des sociétés mises en équivalence		-15 009	
Résultat d'ensemble consolidé		-1 629 781	-570 875
RESULTAT GROUPE		-1 563 175	-541 341
RESULTAT HORS GROUPE		-66 606	-29 534

(1) Y compris participation des salariés

(2) Hors amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition

ANNEXE



Faits caractéristiques de l'exercice

- **Activités**

CHARWOOD ENERGY est un acteur intégré proposant aux industriels, aux collectivités et aux agriculteurs des solutions sur-mesure de valorisation énergétique à partir de biomasse (bois, déchets agricoles, effluents agricoles, boues des stations d'épuration urbaines, combustibles solides de récupération) répondant ainsi aux problématiques de la transition énergétique, de l'économie circulaire et de l'indépendance énergétique.

En 2023, CHARWOOD ENERGY a enregistré une dynamique commerciale soutenue avec le déploiement de nouveaux projets pour le compte de tiers et ce, malgré un décalage à 2024 dans la mise en œuvre de certains projets de centrale biomasse.

- **Acquisition de LG CONCEPT**

Le 24 juillet 2023, la société CHARWOOD ENERGY a acquis 40% de la société LG CONCEPT, acteur régional majeur de l'approvisionnement en biomasse renouvelable pour les chaufferies de Bretagne et des régions limitrophes.

Cette société est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

- **Acquisition de TRANSPORTS STOCKAGE LOGISTIQUE (TSL)**

Le 30 décembre 2023, la société LG CONCEPT a acquis l'intégralité du capital de la société TRANSPORTS STOCKAGE LOGISTIQUE (TSL).

Cette société est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

1. Référentiel comptable, modalités de consolidation et méthodes et règles d'évaluation

1.1. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend 11 entités, contre 7 à la clôture de l'exercice précédent. Toutes les entités sont consolidées par intégration globale (IG), à l'exception des sociétés LG CONCEPT et TSL consolidées par intégration proportionnelle (IP) et de la société AA BIOMASSE consolidée par mise en équivalence (MEE).

Entités	Siège social	Numéro SIREN	Méthode		% de contrôle		% d'intérêt	
			2023	2022	2023	2022	2023	2022
SA CHARWOOD ENERGY	1 rue Benjamin Franklin 56 250 SAINT-NOLFF	751 660 341	Entité consolidante				100,00%	100,00%
SASU ENERGY &+	1 rue Benjamin Franklin 56 250 SAINT-NOLFF	753 115 393	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL LG CONCEPT	16 allée du Quinquis 29380 BANNALEC	410 481 410	IP		40,00%		40,00%	
EURL TRANSPORTS STOCKAGE LOGISTIQUE	16 allée du Quinquis 29380 BANNALEC	881 149 033	IP		40,00%		40,00%	
SAS W&ENERGY	1 rue Benjamin Franklin 56 250 SAINT-NOLFF	894 129 642	IG	IG	70,00%	60,00%	70,00%	60,00%
SARL ELECBOX 56	1 rue Benjamin Franklin 56 250 SAINT-NOLFF	821 900 321	IG	IG	90,00%	90,00%	63,00%	54,00%
SAS CHARWOODBOX 1	1 rue Benjamin Franklin 56 250 SAINT-NOLFF	922 318 811	IG	IG	100,00%	100,00%	70,00%	60,00%
SAS CHARWOODBOX 2	1 rue Benjamin Franklin 56 250 SAINT-NOLFF	922 319 546	IG	IG	100,00%	100,00%	70,00%	60,00%
SAS CHARWOODBOX 3	1 rue Benjamin Franklin 56 250 SAINT-NOLFF	922 393 160	IG	IG	100,00%	100,00%	70,00%	60,00%
SAS CHARWOOD IMMOBILIER	1 rue Benjamin Franklin 56 250 SAINT-NOLFF	949 975 148	IG		100,00%		100,00%	
SAS AA BIOMASSE	17 Boulevard de Berlin 44 000 NANTES	952 412 187	MEE		35,00%		35,00%	

1.2. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de la société CHARWOOD ENERGY sont établis et présentés conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France et aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables n°2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés, et appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : coûts historiques, continuité d'exploitation, indépendance des exercices, permanence des méthodes.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

1.3. Modalités de consolidation

1.3.1. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont celles définies par le règlement ANC 2020-01 : l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence dès lors que le groupe exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Le contrôle exclusif est défini comme étant le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle peut prendre trois formes différentes :

- Le contrôle de droit résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote en assemblée générale ordinaire ;
- Le contrôle contractuel résulte de la possibilité, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, pour l'entreprise consolidante d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs de l'entreprise contrôlée de la même manière qu'elle contrôle ses propres actifs (par exemple les entités ad hoc) ;
- Le contrôle de fait peut être présumé par la détention d'au moins 40 % des droits de vote, ou démontré notamment par la désignation de la majorité des membres des organes de direction.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel ou statutaire du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée en cas de détention d'une fraction au moins égale au cinquième des droits de vote.

1.3.2. Date de clôture

Tous les comptes des entités consolidées ont été arrêtés à la même date que celle de la société consolidante, le 31 décembre 2023. Ces sociétés ont toutes une durée d'exercice de 12 mois, à l'exception de la société LG CONCEPT qui intègre le périmètre de consolidation à compter du 1^{er} août 2023. La société TSL intègre quant à elle le périmètre à compter du 31 décembre 2023.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de la date de leur acquisition.

1.3.3. Opérations réciproques

Les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminés.

1.3.4. Modalités de traitement des écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le groupe dispose d'un délai courant jusqu'à la clôture de l'exercice suivant celui de l'acquisition pour arrêter le montant définitif de l'écart d'acquisition.

Si cet écart est positif, il est affecté à l'actif du bilan consolidé en « Ecart d'acquisition », et s'il est négatif, il est affecté au passif du bilan consolidé en « Provisions pour acquisitions de titres ».

Les écarts d'acquisition positifs sont repris au résultat ou non selon leur durée d'utilisation :

- Les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est limitée sont amortis sur cette durée, et en cas d'indice de perte de valeur un test de dépréciation est effectué ;

- Les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est non limitée ne sont pas amortis, et font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice en contrepartie.

Les écarts d'acquisition négatifs sont repris au résultat sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

Lorsque la valeur actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est affecté au groupe d'actifs au niveau duquel il est géré et ses performances suivies.

1.4. Méthodes et règles d'évaluation

1.4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Pour les actifs produits par l'entreprise, les coûts de l'unité de production sont :

- le coût d'acquisition des matières consommées ;
- les charges directes de production nécessaires à la mise en place et au fonctionnement du bien ;
- les charges indirectes le cas échéant.

• Amortissement

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les durées d'amortissement retenues au niveau du groupe sont les suivantes :

- Concessions, brevets, licences, logiciels	2 à 3 ans
- Agencements et aménagements des terrains	10 ans
- Constructions	10 à 20 ans
- Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
- Matériel et outillage industriel	3 à 5 ans
- Agencements et aménagements divers	10 ans
- Matériel de transport	1 à 5 ans
- Matériel de bureau	3 ans
- Matériel informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

• Dépréciation

Les actifs amortis et non amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute.

Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation, réels et prévisionnels, sont les agrégats financiers suivis dans le cadre de l'évaluation des actifs incorporels non amortissables.

1.4.2. Frais de recherche et développement

Les coûts de développement peuvent être comptabilisés à l'actif :

- s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés
- ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

Au cours de l'exercice écoulé, le groupe a engagé des dépenses de développement à hauteur de 410 334 €. Ces frais de développement répondent aux conditions d'activation de l'article 212-3 du plan comptable général (PCG) qui sont les suivantes :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Ces frais sont essentiellement composés de dépenses de personnel liés au temps passé sur les différents projets. Au 31 décembre 2023, les frais de recherche et développement à l'actif du bilan consolidé s'élèvent à 944 664 € dont 230 226 € amortis sur 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 et 714 438 € en immobilisations incorporelles en cours.

1.4.3. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4.4. Stocks et en-cours

Les stocks du Groupe sont constitués de matériels pour la construction des différentes unités de valorisation de la biomasse et comprennent pour l'essentiel des éléments de visserie, de boulonnerie, à souder, à sertir, des tubes, des éléments de raccords, des vannes, des systèmes électriques, de ventilation, de chauffage ou des matériaux tels que des profilés. Ces stocks ne sont pas périssables ou obsolètes et ne sont pas spécifiques à un projet de centrale de valorisation de la biomasse, ils ne présentent ainsi pas de risque de dépréciation.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les en-cours sont valorisés au coût de production intégrant le coût d'acquisition des matières premières incorporées et les charges directes de production, notamment la sous-traitance et la main d'œuvre directe.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé. L'analyse se fait au cas par cas avec les équipes techniques et la direction financière.

Au 31 décembre 2023, une dépréciation de stocks a été comptabilisée à hauteur de 6 k€.

1.4.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, une dépréciation est pratiquée pour tenir compte des éventuelles difficultés de recouvrement.

Au 31 décembre 2023, la dépréciation des créances clients s'élève à 40 k€.

1.4.6. Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission pour leur montant net d'impôt.

1.4.7. Provisions pour risques et charges

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent. Ces éléments sont principalement relatifs aux litiges ponctuels, aux engagements en matière de retraite, ainsi qu'aux écarts d'acquisition négatif.

L'analyse du service après-vente est réalisée, au cas par cas, au regard d'éventuels dysfonctionnements des unités de valorisation de la biomasse conçues et construites par la Société.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, aucun problème technique ne nécessitait d'intervention dans le cadre du service après-vente. Ainsi, aucune provision pour service après-vente n'a été enregistrée au titre de cet exercice.

1.4.8. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe est reconnu à l'avancement pour chacun des projets dans le respect des principes nécessaires à la détermination des résultats à terminaison.

Le produit pris en compte correspond au prix de vente total du contrat multiplié par le taux d'avancement de l'opération déterminé en fonction des travaux réalisés et acceptés par le maître d'ouvrage.

Le Groupe a réalisé l'intégralité de son chiffre d'affaires avec de la prestation de services pour compte de tiers.

Le projet « Verallia » (contrat de développement) a été constaté à hauteur de 55%. Le cut off a été réalisé à dire d'opérationnel expert interne sachant que le projet sera achevé en date du 31 mai 2024.

1.4.9. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

1.4.10. Intérêts minoritaires négatifs

Lorsque, à la suite de pertes, la part revenant aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée par intégration globale devient négative, les intérêts minoritaires négatifs peuvent être déduits de la part revenant au groupe en fonction des engagements données par le groupe exerçant le contrôle de la filiale.

Au 31 décembre 2023, les intérêts minoritaires déficitaires ne sont pas transférés au groupe. Le risque est assumé par les associés selon leur quote-part de détention, les résultats futurs des filiales correspondantes corrigeront les intérêts minoritaires.

1.5. Principes de consolidation

1.5.1. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites dans les capitaux propres pour leur montant net d'impôt et font l'objet d'un partage entre la part revenant au groupe et celle revenant aux intérêts minoritaires. L'étalement de la reprise en résultat des subventions est effectué au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles permettent de financer.

1.5.2. Imposition différée

Conformément au règlement ANC n°2020-01, les impôts différés sont déterminés, selon une approche dite bilantielle, sur la base des différences temporaires résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et leur valeur fiscale.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dès lors que leur récupération est probable. La probabilité de recouvrement de ces actifs d'impôt différé sont appréciés avec prudence, notamment dans le cas des entreprises déficitaires, en démarrage ou exerçant des activités nouvelles. Le respect des conditions de constatation des actifs d'impôt est examiné à chaque clôture sur la base des critères retenus à l'origine.

Les actifs et passifs d'impôt différé, quelle que soit leur échéance, ont fait l'objet d'une compensation par entité fiscale.

La méthode utilisée par le groupe pour le calcul des impôts différés est celle du report variable en retenant le taux d'impôt connu à la date de clôture des comptes, c'est-à-dire 25%.

1.5.3. Elimination des résultats internes au groupe

L'ensemble des opérations internes intervenues entre les différentes sociétés du groupe a été recensé en vue de procéder à leur élimination. Il s'agit principalement des opérations suivantes :

- Distributions de dividendes ;
- Dépréciations internes de titres, de créances, et provisions internes pour risques ;
- Cessions internes d'actifs immobilisés ;
- Profits internes sur stocks.

1.5.4. Frais de constitution, de transformation, et de premier établissement

Conformément au règlement ANC 2020-01, les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement sont comptabilisés en compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

1.5.5. Frais d'émission d'emprunts et primes des emprunts obligataires

Conformément au règlement ANC 2020-01, les frais d'émission et les primes de remboursement et d'émission des emprunts obligataires sont comptabilisés à l'actif du bilan consolidé, et sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt.

1.5.6. Engagements en matière de retraite

La méthode de référence concernant les engagements de retraite a été appliquée.

Les engagements nets de couverture sont comptabilisés au passif du bilan consolidé dans les « Provisions pour charges ».

La méthode appliquée est définie par la norme comptable IAS 19 révisée et par la norme FAS87. Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (« Projected Benefit Obligation »). Il représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

1.5.7. Frais de personnel

Les frais de personnel intérimaire ont été reclassés en charges de personnel.

2. Informations permettant la comparabilité des comptes

2.1. Variation du périmètre et pourcentages d'intérêts

• Acquisition de LG Concept

Le 24 juillet 2023, la société CHARWOOD ENERGY a acquis 40% de la société LG CONCEPT, acteur régional majeur de l'approvisionnement en biomasse renouvelable pour les chaufferies de Bretagne et des régions limitrophes.

Cette société est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

• Acquisition de Transports Stockage Logistique (TSL)

Le 30 décembre 2023, la société LG CONCEPT a acquis l'intégralité du capital de la société TRANSPORTS STOCKAGE LOGISTIQUE (TSL).

Cette société est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

• Charwood Immobilier

La société Charwood Immobilier, domiciliée à Saint-Nolff (56), a été constituée le 17 mars 2023 avec un capital social de 5 000 € souscrit à 100% par Charwood Energy.

Cette société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale étant donné que le groupe exerce sur elle une influence dominante.

• AA Biomasse

La société AA Biomasse, domiciliée à Nantes (44), a été constituée le 10 mai avec un capital social de 20 000 € souscrit à 35% par Charwood Energy. Cette société propose des solutions de stockage et convoyage de biomasse.

Cette société est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence étant donné que le groupe exerce sur elle une influence notable.

2.2. Changements comptables

Aucun changement comptable n'est intervenu au cours de l'exercice écoulé.

3. Explications des postes du bilan consolidé

3.1. Ecarts d'acquisition

1- Description des opérations

• LG Concept

La société Charwood Energy a acquis 40% des titres de la société LG Concept en date du 24 juillet 2023, pour un montant de 100 000 €, frais d'acquisition nets d'impôt inclus.

L'écart entre le coût d'acquisition des titres, d'un montant de 100 000 €, et la quote-part du groupe dans les actifs et passifs identifiables, d'un montant de 90 446 €, correspond à un écart d'acquisition positif de 9 554 €.

D'une durée de vie non limitée, cet écart d'acquisition ne fait pas l'objet d'un amortissement.

• Transports Stockage Logistique

La société LG Concept a acquis 100 % des titres de la société TSL en date du 30 décembre 2023, pour un montant de 160 000 €, frais d'acquisition nets d'impôt inclus.

L'écart entre le coût d'acquisition des titres, d'un montant de 160 000 €, et la quote-part du groupe dans les actifs et passifs identifiables, d'un montant de 42 823 €, correspond à un écart d'acquisition positif de 117 177 €, figurant à l'actif du bilan consolidé à hauteur de 40% soit 46 871 €.

D'une durée de vie non limitée, cet écart d'acquisition ne fait pas l'objet d'un amortissement.

• Elecbox 56

La société Charwood Energy a acquis 10% complémentaires des titres de la société W&NERGY en date du 5 juillet 2023, pour un montant de 1 000 €, frais d'acquisition nets d'impôt inclus.

L'écart entre le coût d'acquisition des titres, d'un montant de 1 000 €, et la quote-part du groupe dans les actifs et passifs identifiables du sous-groupe W&NERGY, d'un montant de -27 954 €, correspond à un écart d'acquisition positif de 28 954 €, affecté à la société Elecbox 56.

D'une durée de vie non limitée, cet écart d'acquisition ne fait pas l'objet d'un amortissement.

2- Détail du poste Ecart d'acquisition

Entité	Date d'acquis.	Écarts d'acquisition			Amortissements écarts d'acq.			Net à la clôture
		Début	Variation	Fin	Début	Variation	Fin	
LG CONCEPT	24/07/2023		9 554	9 554				9 554
TSL	30/12/2023		46 871	46 871				46 871
ELECBOX 56	05/07/2023		28 954	28 954				28 954
TOTAL			85 379	85 379				85 379

3.2. Actif immobilisé

Nature	31/12/2022	Variation périmètre	Entrées	Sorties	Autres	31/12/2023
Ecart d'acquisition		85 379				85 379
Fonds commercial	108 393					108 393
Frais de développement					230 226	230 226
Concessions, brevets, droits similaires	15 555	2 205			36 904	54 664
Immobilisations incorporelles en cours	823 730		410 334		-230 226	1 003 838
Immobilisations incorporelles	947 678	87 584	410 334		36 904	1 482 500
Terrains	3 654					3 654
Constructions			50 373			50 373
Installations techn., matériel, outillage	1 267 957	167 385	447 941			1 883 283
Autres immobilisations corporelles	262 549	151 512	512 579	35 389		891 251
Immobilisations corporelles en cours			660 068			660 068
Avances et acomptes	45 433	1 303	7 287		-36 904	17 119
Immobilisations corporelles	1 579 593	320 200	1 678 248	35 389	-36 904	3 505 748
Titres de participation	9 199	52	1 000			10 251
Autres titres immobilisés	200 364		101 207	27		301 544
Autres immobilisations financières	88 511	5 424	9 000			102 935
Immobilisations financières	298 074	5 476	111 207	27		414 730
Titres mis en équivalence						
TOTAL	2 825 345	413 260	2 199 789	35 416		5 402 978

Le fonds commercial correspond à la part incorporelle d'un fonds de commerce de travaux d'installation d'eau et de gaz acquis le 6 septembre 2012.

ELECBOX 56 : La société ELECBOX 56 est en cours de développement d'où une immobilisation incorporelle en cours pour 289 k€, représentant des frais d'études, de suivi administratif et de conception du projet CRE BIOMASSE. Elle a été dépréciée par prudence, compte tenu de l'évolution du projet, à hauteur de 145 k€.

ENERGY&+ : Au cours de l'exercice écoulé, la société a engagé des dépenses de développement à hauteur de 410 k€. Ces frais sont essentiellement composés de dépenses de personnel liés au temps passé sur les différents projets. Au 31 décembre 2023, les frais de recherche et développement à l'actif du bilan consolidé s'élèvent à 945 k€ dont 230 k€ amortis sur 5 ans à compter du 1er janvier 2023 et 714 k€ en immobilisations incorporelles en cours

Les installations techniques, matériel et outillage incluent notamment un démonstrateur gazo innovant, d'une valeur de 391 k€ amorti sur 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, une table de découpe laser acquise en novembre 2022 pour 269 k€ et amortie sur 10 ans ainsi qu'un pont roulant acquis en octobre 2023 pour 205 k€ et amorti sur 10 ans.

Les autres immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel de transport amorti sur 4 ans.

Les immobilisations corporelles en cours correspondent principalement à une unité de pyrogazéification HKA 70 KW pour 660 k€.

3.3. Amortissements et dépréciations des immobilisations

Nature	31/12/2022	Variation périmètre	Dotations	Sorties	Autres	31/12/2023
Ecarts d'acquisition						
Fonds commercial						
Frais de développement			46 045			46 045
Concessions, brevets, droits similaires	9 160	2 205	16 687			28 052
Immobilisations incorporelles en cours			144 700			144 700
Immobilisations incorporelles	9 160	2 205	207 432			218 797
Terrains	2 028		365			2 393
Constructions			506			506
Installations techn., matériel, outillage	381 367	103 354	229 090			713 811
Autres immobilisations corporelles	134 375	54 433	110 986	35 389		264 405
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles	517 770	157 787	340 947	35 389		981 115
Titres de participation	5 691					5 691
Autres titres immobilisés	11 201		125 517	11 201		125 517
Autres immobilisations financières						
Immobilisations financières	16 892		125 517	11 201		131 208
Titres mis en équivalence						
TOTAL	543 822	159 992	673 896	46 590		1 331 120

3.4. Immobilisations financières

1- Titres de participation non consolidés

Entités	Détention	Valeur nette comptable des titres au 31/12/2023	Valeur nette comptable des titres au 31/12/2022
Coop. Morbihan Chauffage Sanitaire	N.S.	3 408	3 408
SAS BASE	< 1%		
SCI ALAUNA	10,00%	100	100
IMMOBILIERRE BANNALEC	10,00%	1 000	
Autres	N.S.	52	
TOTAL		4 560	3 508

La société ENERGY &+ détient des parts sociales d'une coopérative d'achats pour 3 408 €.

La société CHARWOOD ENERGY détient des titres de participation dans des sociétés sur lesquelles elle n'exerce aucune influence. Les titres de la SAS BASE ont été intégralement dépréciés au cours de l'exercice 2022.

2- Autres titres immobilisés

Entités	31/12/2023	31/12/2022
Contrat de liquidité	175 808	188 944
Crédit Mutuel de Bretagne	15	15
Banque Populaire Atlantique	51	51
Crédit Coopératif	153	153
TOTAL	176 027	189 163

CHARWOOD ENERGY a mis en œuvre un contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux portant sur l'animation de ses actions admises aux négociations sur Euronext Growth Paris.

Les autres titres immobilisés correspondent à des parts sociales dans des établissements bancaires.

3- Autres immobilisations financières

Entités	31/12/2023	31/12/2022
Dépôt de garantie dossier CRE	41 000	41 000
Gage-espèces BPI	25 061	25 061
Dépôt de garantie SCI Alauna	20 000	20 000
Dépôt de garantie SCI TPG 19	9 000	
Dépôt de garantie Bergerat - cisaille	4 824	
Cautions Bip and Go	2 450	2 450
Cautions Station U	600	
TOTAL	102 935	88 511

Le dépôt de garantie CRE pour 41 000 € correspond à une garantie financière d'exécution prévue au cahier des charges de l'appel d'offres CRE Biomasse 5-3, versé à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Un gage-espèce de 25 061 € a été constitué auprès de BPI France dans le cadre d'un financement de créances.

Le dépôt de garantie SCI Alauna a été versé dans le cadre de la convention de sous-location pour les locaux situés 1 rue Benjamin Franklin - PA de Kerboulard – 56 250 Saint-Nolff.

Le dépôt de garantie SCI TPG 19 a été versé dans le cadre d'un bail commercial de location pour les locaux situés ZA de Bellevue – 56 390 COLPO.

3.5. Information sectorielle des immobilisations et des actifs employés

Concernant les immobilisations ou les actifs employés, il n'est pas possible de faire une distinction sectorielle car le matériel-outillage ou les véhicules de transport par exemple peuvent être utilisés indifféremment au cours d'un exercice pour des projets entrant dans différentes catégories sectorielles.

Dans la mesure où les éléments chiffrés de l'annexe doivent être dûment justifiés et déterminés selon les mêmes principes et les mêmes méthodes que pour l'établissement du bilan et du compte de résultat, il n'a pas pu être indiqué ces informations dans l'annexe car ils ne peuvent pas être mentionnés avec la même rigueur et justification dans cette dernière.

3.6. Stocks

Nature	31/12/2023			31/12/2022		
	Brut	Dépréciat.	Net	Brut	Dépréciat.	Net
Matières premières	472 408	6 321	466 087	317 370		317 370
Travaux en cours	1 208 030		1 208 030			
TOTAL	1 680 438	6 321	1 674 117	317 370		317 370

Les travaux en cours sont relatifs à une unité de pyrogazéification HKA 300 KW pour 1 118 252 €.

3.7. Créances

Nature	Valeur brute	Échéances			Dépréciation	Valeur nette
		1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans		
Avances et acomptes versés	49 045	49 045				49 045
Créances clients et rattachés	2 296 415	2 296 415				2 296 415
Clients douteux	70 366		70 366		39 571	30 795
Créances fiscales	841 976	841 976				841 976
Actifs d'impôt différé	1 538 706		1 538 706			1 538 706
Créances sociales	1 057	1 057				1 057
Autres créances	702 611	702 611				702 611
Charges constatées d'avance	64 665	64 665				64 665
TOTAL	5 564 841	3 955 769	1 609 072		39 571	5 525 270

Les créances clients et comptes rattachés sont constituées des factures émises envers les clients et non recouvrées à la date de clôture pour 1 599 k€, ainsi que des factures à émettre sur des prestations réalisées pour 697 k€.

Les créances fiscales correspondent principalement à des créances de TVA à hauteur de 736 k€ et à une créance d'impôt sur les sociétés de 64 k€.

Les autres créances se composent majoritairement d'avances en compte-courant à la SCI Alauna, filiale non consolidée de la société CHARWOOD ENERGY, pour 644 k€.

3.8. Dépréciations de l'actif circulant

Nature	Ouverture	Variation périmètre	Dotations	Reprises	Clôture
Stocks et en-cours			6 321		6 321
Créances clients et comptes rattachés	12 719	15 932	10 920		39 571
TOTAL	12 719	15 932	17 241		45 892

3.9. Trésorerie

La trésorerie nette présentée dans le tableau des flux de trésorerie a été déterminée ainsi :

Nature	31/12/2023	31/12/2022
+ Disponibilités	3 090 377	6 427 841
- Concours bancaires courants	19 851	12 361
TRESORERIE NETTE	3 070 526	6 415 480

3.10. Tableau des flux de trésorerie consolidé

	Note	31/12/2023	31/12/2022
Résultat d'ensemble consolidé		-1 629 781	-570 875
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé		662 696	220 308
Amortissements et dépréciations des autres postes d'actif (1)			3 889
Provisions pour risques et charges		12 721	-7 896
Subventions virées en résultat		-33 696	
Plus-values de cession d'actif immobilisé, nettes d'impôt		-7 526	
Variation des impôts différés		-510 477	-145 838
Charges non décaissées - intérêts sur emprunts obligataires			93 589
Résultat des sociétés mises en équivalence		15 009	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		-1 491 054	-406 823
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2) :			
Stocks et en-cours		-1 191 267	-58 831
Clients et rattachés		323 031	-1 646 169
Fournisseurs et rattachés		531 229	-154 202
Créances et dettes fiscales et sociales		199 885	-1 265 898
Autres créances et dettes		-606 464	670 308
Flux net de trésorerie généré par l'activité (I)		-2 234 640	-2 861 615
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3.2.	-410 334	-534 330
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3.2.	-1 527 048	-668 982
Acquisitions d'immobilisations financières	3.2.	-111 207	-225 206
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	3.2.	7 492	18 564
Cessions/Réductions d'immobilisations financières		27	
Variation des créances et dettes sur immobilisations		59 388	
Incidence des variations de périmètre (3)		-125 375	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)		-2 107 058	-1 409 954
Augmentations de capital en numéraire			2 881 607
Subventions d'investissement reçues		136 265	
Emissions d'emprunts	3.15.	1 467 000	7 028 852
Remboursements d'emprunts	3.15.	-394 579	-121 486
Variation des emprunts et dettes financières divers	3.15.	-211 943	-580 413
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)		996 743	9 208 560
Variation de trésorerie (I à IV)		-3 344 954	4 936 991
Trésorerie d'ouverture		6 415 480	1 478 489
Trésorerie de clôture		3 070 526	6 415 480

(1) A l'exclusion des dépréciations sur actif circulant.

(2) Variation nette de dépréciations.

(3) Dont : LG CONCEPT : trésorerie acquise de 84 k€ et prix d'acquisition des titres de 100 k€
 TSL : trésorerie acquise de -38 k€ et prix d'acquisition des titres de 64 k€

3.11. Autres éléments d'actif

Les montants inscrits en charges constatées d'avance ne concernent que des opérations à caractère habituel.

3.12. Capitaux propres

Le capital social de l'entité consolidante s'élève à 51 984 euros, divisé en 5 198 407 actions de 0,01 €. Le capital est entièrement libéré.

Tableau de variation des capitaux propres

Nature	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Autres	TOTAL	Groupe	Intérêts minoritaires
					Subventions			
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2021	13 700	131 298	195 260	483 592		823 850	895 587	-71 737
Affectation du résultat 31/12/2021			483 592	-483 592				
Variation de capital de l'entité consolidante	38 284	9 716 637				9 754 921	9 754 921	
Résultat 31/12/2022				-570 875		-570 875	-541 341	-29 534
Autres variations		27 400	-27 399			1		1
Subventions d'investissements					115 916	115 916	115 916	
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022	51 984	9 875 335	651 453	-570 875	115 916	10 123 813	10 225 083	-101 270
Affectation du résultat 31/12/2022			-570 875	570 875				
Résultat 31/12/2023				-1 629 781		-1 629 781	-1 563 175	-66 606
Variation de pourcentages d'intérêts			27 952			27 952		27 952
Autres variations			1			1	-1	2
Subventions d'investissements					-38 989	-38 989	-38 989	
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023	51 984	9 875 335	108 531	-1 629 781	76 927	8 482 996	8 622 918	-139 922

3.13. Provisions pour risques et charges

Nature	Ouverture	Variation périmètre	Dotations	Reprises	Autres	Clôture
Provisions retraite	22 725	3 907	12 721			39 353
Titres mis en équivalence					8 009	8 009
TOTAL	22 725	3 907	12 721			47 362
Répartition des dotations et reprises :						
Résultat d'exploitation	-	-	12 721	-		-
Résultat financier	-	-	-	-		-
Résultat exceptionnel	-	-	-	-		-

• Provisions pour engagements de retraite et assimilés

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 65-67 ans
- Taux d'évolution des salaires : 1,50%
- Taux d'actualisation : 3,20% par an (3,75% au 31/12/2022)
- Turnover : Faible
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Initiative du départ en retraite : salariés 100%
- Taux de charges sociales : 20 à 50% pour les non-cadres, 45 à 65% pour les cadres

3.14. Impôts sur les résultats

La société Charwood Energy est la société tête du groupe intégré fiscalement composé des sociétés Charwood Energy et Energy&+.

1- Preuve d'impôt

Rationalisation de l'impôt	31/12/2023	31/12/2022
Résultat d'ensemble consolidé	-1 629 781	-570 875
- Résultat des sociétés mises en équivalence	-15 009	
+ Impôt sur les résultats (a)	-569 633	-194 148
Résultat théorique taxable	-2 184 405	-765 023
Impôt théorique au taux en vigueur 25% (b)	-546 101	-191 256
Différence d'impôt (a) - (b)	-23 532	-2 892

Justification de la différence d'impôt	31/12/2023	31/12/2022
Différences de taux France	-60	
Charges non déductibles et produits non imposables	38 303	50 224
Déficits de l'exercice non fiscalisés	128	
Utilisation de déficits reportables non fiscalisés		-4 806
Crédits et Réductions d'impôt	-61 903	-48 310
Différence d'impôt (a) - (b)	-23 532	-2 893

2- Ventilation des actifs et passifs d'impôt différé

Nature	31/12/2023	31/12/2022
Provisions pour engagements de retraite	9 837	5 681
Profits internes sur cessions d'actifs immobilisés	6 325	12 650
Déficits fiscaux reportables (1)	1 549 763	1 028 759
Impôts différés Actif	1 565 925	1 047 090
Contrats de location-financement	3 814	
Subventions d'investissement	29 148	38 639
Impôts différés Passif	32 962	38 639
Solde des impôts différés (Actif - Passif)	1 532 963	1 008 451
Après compensation par entité fiscale :		
Actifs d'impôt différé	1 538 706	1 008 451
Provisions pour passif d'impôt différé	5 743	

(1) Les déficits reportables pour lesquels un impôt différé actif a été comptabilisé sont les suivants :

Entités	Déficit reportable	Impôt comptabilisé
Charwood Energy (Groupe d'intégration fiscale)	5 929 771	1 482 443
Elecbox 56	225 912	56 478
TSL	25 828	6 457
Charwood Immobilier	10 143	2 536
CharwoodBox 1	3 699	925
CharwoodBox 3	3 699	925
TOTAL	6 199 052	1 549 763

Les déficits reportables pour lesquels l'impôt différé actif n'a pas été comptabilisé du fait du caractère peu probable de la récupération du déficit dans un délai raisonnable sont les suivants :

Entités	Déficit reportable	Impôt non comptabilisé
W&nergy	106 966	26 742
TOTAL	106 966	26 742

3.15. Dettes

Échéances des dettes	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	1 923 093	554 186	1 302 825	66 082
Intérêts courus sur emprunts	3 888	3 888		
Emprunts en crédit-bail	197 173	48 130	149 043	
Concours bancaires courants	19 851	19 851		
Autres dettes financières	618 539	160 619	457 920	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 172 479	1 172 479		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	59 388	59 388		
Dettes fiscales	850 580	850 580		
Impôts différés passifs	5 743	5 743		
Dettes sociales	416 630	416 630		
Autres dettes	143 414	143 414		
Produits constatés d'avance	420 487	420 487		
TOTAL	5 831 265	3 855 395	1 909 788	66 082

Les autres dettes financières au 31 décembre 2023 correspondent principalement aux comptes-courants ci-dessous :

Comptes courants créditeurs	31/12/2023
CHARWOOD ENERGY - Adrien Haller	44 658
CHARWOOD ENERGY - 1M86	7 737
CHARWOOD ENERGY - LG Concept (IP 40%)	21 948
LG CONCEPT - Loïc Le Gall	33 172
LG CONCEPT - Sophie Gueguen	12 000
TSL - Sophie Gueguen	1 385
W&NERGY - Eiffel Gaz Vert	436 907
TOTAL	557 807

La variation des emprunts et dettes financières s'explique comme suit :

Nature	Ouverture	Variation périmètre	Augmentat.	Diminution	Clôture
Emprunts et dettes auprès étab. de crédit	797 940	39 716	1 467 000	381 563	1 923 093
Intérêts courus sur emprunts		295	3 634	41	3 888
Concours bancaires courants	12 361	41 299		33 809	19 851
Emprunts en crédit-bail mobilier		62 582	151 200	16 609	197 173
Comptes courants d'associés	789 292	39 458	73 666	344 609	557 807
Autres emprunts et dettes fi. Divers			59 000		59 000
Dépôts et cautionnements reçus		1 732			1 732
TOTAL	1 599 593	185 082	1 754 500	776 631	2 762 544

3.16. Engagements hors bilan

Nature	Donnés (k€)	Reçus (k€)
Gages sur véhicules	8	
Autres gages	179	
Cautions BPI		66
Nantissement de fonds de commerce	434	
Nantissement compte VMP	50	
TOTAL	671	66

Engagements financiers de location simple sur des durées de bail non résiliables ou dont la résiliation donne lieu à indemnités :

Obligations contractuelles	TOTAL	Paiements dus par période (k€)		
		Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements de location : SCI ALAUNA	2 939	232	928	1 779
Engagements de location : SCI TPG19	312	36	144	132

Autres engagements donnés :

- Le 25 octobre 2023, la société Charwood Immobilier a signé un compromis pour l'acquisition de la pleine propriété d'un site industriel sur les communes de Locarn et Carnoët (22) pour un prix de 50 000 € et une régularisation de TVA estimée à 42 000 euros.
- Le 22 janvier 2024, la société Charwood Energy s'est engagée auprès de ABO Securities à verser une commission d'engagement de 300 000 € dont 150 000 € en janvier 2024 et 150 000 € au plus tard le 30 juin 2024.
- Le 11 décembre 2023, la société CHARWOOD ENERGY a nanti les titres qu'elle détient chez SCI ALAUNA, à hauteur de sa participation.

Autres engagements reçus :

Le 6 novembre 2023, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine a décidé l'attribution d'une subvention de 900 000 € au profit de la société CharwoodBox 2 pour son projet de gazéification de bois destiné à alimenter en syngaz renouvelable l'usine VERALLIA de Châteaubernard (16). Cette subvention est conditionnée à l'obtention d'un contrat sur l'année 2024.

4. Explications des postes du compte de résultat consolidé

4.1. Chiffre d'affaires

Nature	31/12/2023			31/12/2022		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes	4 051 777	42 327	4 094 104	4 655 717	206 068	4 861 785
TOTAL	4 051 777	42 327	4 094 104	4 655 717	206 068	4 861 785

La décomposition du chiffre d'affaires par secteur d'activité se présente comme suit :

Activités	31/12/2023	31/12/2022
Méthanisation	1 597 538	2 128 326
Chaufferie et réseau de chaleur	1 449 781	1 981 266
Gazéification	240 327	373 488
Bois énergie	493 497	
Autres	312 961	378 705
TOTAL	4 094 104	4 861 785

4.2. Produits d'exploitation

Nature	31/12/2023	31/12/2022
Production stockée	1 064 530	
Production immobilisée	1 067 902	534 330
Subventions d'exploitation	28 000	5 333
Reprises provisions risques et charges		7 896
Transferts de charges d'exploitation	64 477	21 909
Autres produits	1 122	4
TOTAL	2 226 031	569 472

Au 31/12/2023, la production stockée correspond à :

- 1 118 k€ de dépenses relatives à une unité de pyrogazéification HKA 300 KW engagées par Energy&+ ;
- -53 k€ de variation de travaux en cours chez LG Concept.

Au 31/12/2023, la société Energy&+ a engagé des dépenses de développement à hauteur de 410 k€, essentiellement composées de dépenses de personnel liés au temps passé sur les différents projets.

Au 31/12/2022, la société Energy&+ a engagé des dépenses de développement à hauteur de 534 k€.

4.3. Achats consommés

Nature	31/12/2023	31/12/2022
Achats de matières premières et autres appro.	3 690 391	2 611 420
Var. de stock matières premières et approvisionnements	-133 058	-58 831
TOTAL	3 557 333	2 552 589

4.4. Autres charges d'exploitation

Nature	31/12/2023	31/12/2022
Achats de sous-traitance	64 357	386 010
Achats non stockés de matières et fournitures	323 683	194 957
Sous-traitance générale	45 221	1 703
Locations	417 331	334 009
Entretiens et réparations	134 133	22 926
Primes d'assurance	161 421	158 311
Etudes, documentations, séminaires	26 303	26 358
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires	345 547	299 095
Publicité, publications, relations publiques	109 980	32 829
Transports de biens et du personnel	79 896	13 485
Déplacements, missions et réceptions	124 739	100 803
Frais postaux et de télécommunications	10 136	9 931
Services bancaires et assimilés	45 058	27 430
Divers (cotisations, frais de recrutement, ...)	3 159	5 978
Autres charges d'exploitation	71 176	36 030
TOTAL	1 962 140	1 649 855

Le poste Achats de sous-traitance constitue une charge variable en lien direct avec l'activité.

Les charges de locations correspondent à des locations immobilières pour 155 k€ et à des locations mobilières, matériel et outillage et des véhicules, pour 262 k€.

Le poste Rémunération d'intermédiaires, honoraires inclut principalement les honoraires de conseil et d'accompagnement commercial.

4.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 25 890 euros.

4.6. Charges de personnel et effectif

4.6.1. Charges de personnel

Nature	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et traitements	1 530 949	935 714
Charges sociales	669 179	394 372
Personnel intérimaire	107 006	187 866
TOTAL	2 307 134	1 517 952

4.6.2. Effectifs moyens en équivalent temps plein

Nature	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	12	8
Agents de maîtrise et techniciens	3	2
Employés	4	1
Ouvriers	15	11
TOTAL	35	23

4.7. Produits et charges financiers

Nature	31/12/2023		31/12/2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Intérêts des emprunts obligataires				93 589
Intérêts des emprunts bancaires		35 936		8 137
Intérêts des dettes de crédit-bail		1 904		
Intérêts des comptes courants	28 461	102 907	6 618	113 871
Intérêts bancaires				1 450
Gains et pertes de change	75			
Amortissements, dépréciations, provisions	11 201	125 517		16 891
Autres produits et charges financiers	39 009		150	
TOTAL	78 746	266 264	6 768	233 938

4.8. Produits et charges exceptionnels

Nature	31/12/2023		31/12/2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits de cession des éléments d'actif	10 000			
QP de subv. virée au compte de résultat	33 696			
Pénalités et amendes		3 136		120
Produits/Charges sur exercices antérieurs		5 889		
Amortissements, dépréciations, provisions		144 700		
Autres produits et charges exceptionnels	97 556	5 866		497
TOTAL	141 252	159 591		617

La dotation exceptionnelle de 144 700 euros correspond à la dépréciation de l'immobilisation incorporelle chez Elecbox 56.

4.9. Résultat par action

Le résultat de base par action est une perte par action.

Selon l'avis OEC n°27, §3, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action, car la perte diluée est inférieure à la perte de base, et l'instrument ne peut être considéré comme dilutif.

Nature	Nombre d'actions moyen 2023	Résultat groupe 2023	Résultat par action
Résultat de base par action	5 198 407	-1 563 175	-0,30
Obligations convertibles :			
Nombre d'obligations			
Rémunération nette d'impôt			
Résultat dilué par action	5 198 407	-1 563 175	-0,30

5. Autres informations

5.1. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture ne mérite d'être signalé.

5.2. Transactions avec les parties liées

Les transactions qui pourraient être conclues avec des parties liées sont soit jugées non significatives, soit considérées comme conclues à des conditions normales de marché.

La SCI Alauna, détenue à 10% par CHARWOOD ENERGY, a bénéficié d'une avance en compte-courant au 31 décembre 2023 de 629 k€ de la part de CHARWOOD ENERGY, rémunérée au taux maximal d'intérêts déductibles, et de 15 k€ de la part d'ENERGY&+.

Un bail de sous-location a été conclu à des conditions normales de marché entre la SAS ENERGY+& et la SCI Alauna.

5.3. Rémunération des dirigeants

La direction ne souhaite pas communiquer sur les sommes relatives à la rémunération des mandataires sociaux, car cela reviendrait à mentionner des éléments de rémunérations individuelles.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 31 DECEMBRE 2023**

In Extenso

AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES

19 Boulevard Alfred Daney
BP 50241
33028 Bordeaux Cedex

CHARWOOD ENERGY

Société anonyme à conseil d'administration

Pa de Kerboulard
1 rue Benjamin Franklin
56 250 SAINT-NOLFF

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

S.A.R.L. au capital de 7 622,45 € - 333 485 084 RCS MONT DE MARSAN

Siège social : 8 Allée de la Capère 40 000 Mont-de-Marsan

Société de commissariat aux comptes – Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Grande Aquitaine

In Extenso

AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES

19 Boulevard Alfred Daney

BP 50241

33028 Bordeaux Cedex

CHARWOOD ENERGY

Société anonyme à conseil d'administration

Pa de Kerboulard

1 rue Benjamin Franklin

56 250 SAINT-NOLF

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société CHARWOOD ENERGY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CHARWOOD ENERGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

S.A.R.L. au capital de 7 622,45 € - 333 485 084 RCS MONT DE MARSAN

Siège social : 8 Allée de la Capère 40 000 Mont-de-Marsan

Société de commissariat aux comptes – Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Grande Aquitaine

In Extenso

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés – CHARWOOD ENERGY
31 décembre 2023

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

In Extenso

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés – CHARWOOD ENERGY
31 décembre 2023

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

In Extenso

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés – CHARWOOD ENERGY
31 décembre 2023

- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Bordeaux, le 29 avril 2024
Le commissaire aux comptes
Audit Aquitaine Commissariat aux Comptes



Audrey VERGÈS

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, annexe

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	1 222	1 222		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	4 046	4 046		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	612 371	5 691	606 680	406 100
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	301 325	125 517	175 807	188 944
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	918 964	136 476	782 487	595 044
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 551 946		1 551 946	364 446
Autres créances	6 609 136		6 609 136	3 759 623
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 375 852		2 375 852	5 770 726
Charges constatées d'avance (3)	46 212		46 212	17 017
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 583 146		10 583 146	9 911 811
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	11 502 110	136 476	11 365 633	10 506 855
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	51 984	51 984
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	9 924 918	9 924 918
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 370	1 370
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	203 893	203 893
Report à nouveau	-329 734	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	113 373	-329 734
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	9 965 803	9 852 430
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	601 177	
Emprunts et dettes diverses (3)	150 878	312 574
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	141 759	133 275
Dettes fiscales et sociales	436 016	173 576
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	70 000	35 000
Produits constatés d'avance (1)		
Total IV	1 399 830	654 425
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	11 365 633	10 506 855
(1) Dont à plus d'un an (a)	464 329	
(1) Dont à moins d'un an (a)	935 502	654 425
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) Al'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de Résultat

	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	1 017 327	342 660
Chiffre d'affaires net	1 017 327	342 660
Dont à l'exportation	42 327	
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	7 669	2 145
Autres produits	856	2
Total I	1 025 852	344 807
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	370 505	263 145
Impôts, taxes et versements assimilés	6 009	2 325
Salaires et traitements	397 772	180 236
Charges sociales	162 440	54 963
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		132
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	70 253	36 012
Total II	1 006 979	536 814
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	18 873	-192 007
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	281 881	43 287
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	11 201	
Différences positives de change	75	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	293 157	43 287
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	125 517	16 891
Intérêts et charges assimilées (4)	73 140	164 123
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	198 657	181 015
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	94 500	-137 727
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	113 373	-329 734

Compte de Résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	1 319 009	388 094
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 205 637	717 828
BENEFICE OU PERTE	113 373	-329 734
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	244 543	43 287
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	59 212	70 534

Annexe



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Le 24 juillet 2023, la société CHARWOOD ENERGY a acquis 40% de la société LG CONCEPT, acteur régional majeur de l'approvisionnement en biomasse renouvelable pour les chaufferies de Bretagne et des régions limitrophes.

Le 30 décembre 2023, la société LG CONCEPT a acquis l'intégralité du capital de la société TRANSPORTS STOCKAGE LOGISTIQUE (TSL).

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA CHARWOOD ENERGY

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 11 365 633 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 113 373 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 222			1 222
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	1 222			1 222
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations Gales, agenc. et aménag. des constructions				
- Installations techn., matériel et outillage industriels				
- Installations Gales, agenc. et aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 046			4 046
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	4 046			4 046
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	411 791	200 580		612 371
- Autres titres immobilisés	200 145	101 180		301 325
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	611 935	301 760		913 695
ACTIF IMMOBILISE	617 204	301 760		918 964

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			301 760	301 760
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			301 760	301 760
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

CHARWOOD ENERGY a mis en œuvre un contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux portant sur l'animation de ses actions admises aux négociations sur Euronext Growth Paris. Les ressources affectées au compte de liquidité s'élèvent à 200 k€.

Un avenant au contrat de liquidité a été réalisé sur 2023 à hauteur de 100 k€.

Les ressources affectées au compte de liquidité s'élèvent à 300 k€ au 31 décembre 2023.

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-EURO

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS W&NERGY	10	-225	70,00	7	7	392				-30
SAS ENERGY &+	400	-1 581	100,00	400	400	4 418		3 539	-1 998	
CHARWOOD IMMOBILIER	5	-10	100,00	5	5	50		11	-10	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
SCI ALAUNA	1	-84	10,00			601		139	-69	
SAS AA BIOMASSE	20	-57	35,00	7	7	10			-57	
SARL LG CONCEPT	57	382	40,00	187	187			881	31	
IMMOBILIERE BANNALEC	10		10,00	1	1					
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 222			1 222
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	1 222			1 222
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 046			4 046
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	4 046			4 046
ACTIF IMMOBILISE	5 268			5 268

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 8 207 294 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 551 946	1 551 946	
Autres	6 609 136	6 609 136	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	46 212	46 212	
Total	8 207 294	8 207 294	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

La société détient une créance d'impôt sur les sociétés suite à l'imputation de frais sur la prime d'émission à hauteur de 861 k€.

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	1 014 700
Fournisseurs - RRR à obtenir	7 200
Associés - intérêts courus	244 543
Intérêts courus à recevoir	23 200
Total	1 289 643

Notes sur le bilan

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 51 984 EURO décomposé en 5 198 407 titres d'une valeur nominale de 0,01 EURO.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 23/06/2023.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	-329 734
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-329 734
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-329 734
Total des affectations	-329 734

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2023	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2023
Capital	51 984				51 984
Primes d'émission	9 924 918				9 924 918
Réserve légale	1 370				1 370
Réserves générales	203 893				203 893
Report à Nouveau		-329 734			-329 734
Résultat de l'exercice	-329 734	329 734	113 373		113 373
Total Capitaux Propres	9 852 430		-216 362	-329 734	9 965 803

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 399 830 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	601 177	136 849	464 329	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	141 759	141 759		
Dettes fiscales et sociales	436 016	436 016		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	220 878	220 878		
Produits constatés d'avance				
Total	1 399 830	935 502	464 329	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	700 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	99 813			
(**) Dont envers les associés	44 658			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 44 658 EURO.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	24 295
Int.courus s/emprunts	990
Dettes provis. pr congés à payer	6 874
Personnel - autres charges à payer	50 260
Charges sociales s/congés à payer	3 018
Etat - autres charges à payer	856
Etat - taxe d'apprentissage à payer	308
Divers - charges à payer	70 000
Total	156 601

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	46 212		
Total	46 212		

Notes sur le compte de résultat**Chiffre d'affaires**

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	975 000	42 327	1 017 327
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	975 000	42 327	1 017 327

Charges et produits d'exploitation et financiers**Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 23 890 EURO

Honoraire des autres services : 2 000 EURO

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2013, la société SA CHARWOOD ENERGY est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe CHARWOOD ENERGY. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Autres informations

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : CHARWOOD ENERGY

Forme : SA

SIREN : 751660341

Au capital de : 51 984 EURO

Adresse du siège social :

1 Rue Benjamin Franklin

Engagements financiers

Engagements donnés

Le 11 décembre 2023, la société Charwood Energy a nanti les titres qu'elle détient chez SCI ALAUNA, à hauteur de sa participation.

Le 22 janvier 2024, la société Charwood Energy s'est engagée auprès de ABO Securities à verser une commission d'engagement de 300 000 € dont 150 000 € en janvier 2024 et 150 000 € au plus tard le 30 juin 2024.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 31 DECEMBRE 2023**

In Extenso

AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES

19 Boulevard Alfred Daney

BP 50241

33028 Bordeaux Cedex

CHARWOOD ENERGY

Société anonyme à conseil d'administration

Pa de Kerboulard

1 rue Benjamin Franklin

56 250 SAINT-NOLFF

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

S.A.R.L. au capital de 7 622,45 € - 333 485 084 RCS MONT DE MARSAN

Siège social : 8 Allée de la Capère 40 000 Mont-de-Marsan

Société de commissariat aux comptes – Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Grande Aquitaine

In Extenso

AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES

19 Boulevard Alfred Daney

BP 50241

33028 Bordeaux Cedex

CHARWOOD ENERGY

Société anonyme à conseil d'administration

Pa de Kerboulard

1 rue Benjamin Franklin

56 250 SAINT-NOLF

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société CHARWOOD ENERGY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CHARWOOD ENERGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

S.A.R.L. au capital de 7 622,45 € - 333 485 084 RCS MONT DE MARSAN

Siège social : 8 Allée de la Capère 40 000 Mont-de-Marsan

Société de commissariat aux comptes – Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Grande Aquitaine

In Extenso

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels – CHARWOOD ENERGY
31 décembre 2023

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d’émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l’audit des comptes annuels de l’exercice.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Immobilisations financières :
 - La note « Titres de participation » de l’annexe décrit les règles et méthodes comptables relatives à l’évaluation et la dépréciation des immobilisations financières.
 - Nous avons obtenu les éléments probants justifiant l’existence et l’évaluation des montants comptabilisés dans les comptes. Nous avons procédé à l’appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d’administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l’article D.441-6 du code de commerce.

In Extenso

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels – CHARWOOD ENERGY
31 décembre 2023

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

In Extenso

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels – CHARWOOD ENERGY

31 décembre 2023

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 29 avril 2024

Le commissaire aux comptes

Audit Aquitaine Commissariat aux Comptes

Audrey VERGÈS

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, annexe